# LES NOMBRES.

## QUATRIÈME LIVRE DE MOÏSE.

### CHAPITRE I.

1. L'Eternel parla à Moïse au désert de Sinaï, dans le tabernacle d'assignation, au premier *jour* du second mois, la seconde année après qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, disant:
2. Faites le compte de toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en *les* comptant nom par nom, *savoir*, tous les mâles, chacun par tête;
3. Depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux d'Israël qui peuvent aller à la guerre; vous les compterez par leurs bandes, toi et Aaron.
4. Et il y aura avec vous un homme de chaque tribu, *savoir*, le chef de la maison de ses pères.
5. Ce *sont* ici les noms de ces hommes qui vous assisteront : Pour *la tribu de* Ruben, Elitsur, fils de Scédéur;
6. Pour *celle de* Siméon, Scélumiel, fils de Tsurisçaddaï;
7. Pour *celle de* Juda, Nahasson, fils de Hamminadab;
8. Pour *celle d'*Issacar, Nathanaël, fils de Tsuhar;
9. Pour *celle de* Zabulon, Eliab, fils de Hélon;
10. Pour les enfants de Joseph; pour *la tribu d'*Ephraïm, Elisçamah, fils de Hammiud; pour *celle de* Manassé, Gamaliel, fils de Pédatsur;
11. Pour *la tribu de* Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni;
12. Pour *celle de* Dan, Ahihézer, fils de Hammisçaddaï;
13. Pour *celle d'*Ascer, Paghiel, fils de Hocran;
14. Pour *celle de* Gad, Eliasaph, fils de Déhuel;
15. Pour *celle de* Nephthali, Ahirah, fils de Hénan;
16. *C'étaient* là ceux qu'on appelait pour *tenir* l'assemblée, les principaux des tribus de leurs pères, qui *étaient* les chefs des milliers d'Israël.
17. Alors Moïse et Aaron prirent ces hommes qui avaient été nommés par leurs noms;
18. Et ils convoquèrent toute l'assemblée, le premier *jour* du second mois, et on les enregistra *chacun* selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, *les* comptant nom par nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, chacun par tête;
19. Selon que l'Eternel avait commandé à Moïse; et il les compta au désert de Sinaï.
20. Les descendants donc de Ruben, premier-né d'Israël, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom *et* par tête, *c'est-à-dire* tous les mâles de l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,
21. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Ruben, qui furent comptés, *furent* quarante-six mille cinq cents.
22. Des descendants de Siméon, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, ceux qui furent comptés, par *leur* nom *et* par tête, *savoir*, tous les mâles de l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,
23. Ceux, *dis-je* de la tribu de Siméon, qui furent comptés, *furent* cinquante-neuf mille trois cents.
24. Des descendants de Gad, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,
25. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Gad, qui furent comptés, *furent* quarante-cinq mille six cent cinquante.
26. Des descendants de Juda, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,
27. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Juda, qui furent comptés, *furent* soixante et quatorze mille six cents.
28. Des descendants d'Issacar, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,
29. Ceux, *dis-je*, de la tribu d'Issacar, qui furent comptés, *furent* cinquante-quatre mille quatre cents.
30. Des descendants de Zabulon, selon leurs générations, leurs familles *et* les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,
31. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Zabulon, qui furent comptés, *furent* cinquante-sept mille quatre cents.
32. Quant aux descendants de Joseph: Des descendants d'Ephraïm, selon leurs générations, leurs familles et les mai-

sons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,

33. Ceux, *dis-je*, de la tribu d'Ephraïm, qui furent comptés, *furent* quarante mille cinq cents.

34. Des descendants de Manassé, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,

35. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Manassé, qui furent comptés, *furent* trente-deux mille deux cents.

36. Des descendants de Benjamin, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,

37. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Benjamin, qui furent comptés, *furent* trente-cinq mille quatre cents.

38. Des descendants de Dan, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,

39. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Dan, qui furent comptés, *furent* soixante-deux mille sept cents.

40. Des descendants d'Ascer, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient à la guerre,

41. Ceux, *dis-je*, de la tribu d'Ascer, qui furent comptés, *furent* quarante et un mille cinq cents.

42. Des descendants de Nephthali, selon leurs générations, leurs familles et les maisons de leurs pères, *ceux dont on fit* le dénombrement, par *leur* nom, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre,

43. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Nephthali, qui furent comptés, *furent* cinquante-trois mille quatre cents.

44. Ce *sont* là ceux dont Moïse et Aaron firent le dénombrement, les douze principaux *d'entre les enfants* d'Israël *y* étant; un pour *chaque* maison de leurs pères.

45. Ainsi tous ceux des enfants d'Israël dont on fit le dénombrement, selon les maisons de leurs pères, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux d'entre les Israélites qui pouvaient aller à la guerre,

46. Tous ceux, *dis-je*, dont on fit le dénombrement, furent six cent trois mille cinq cent cinquante.

47. Mais les Lévites ne furent point comptés avec eux selon la tribu de leurs pères;

48. Car l'Eternel avait parlé à Moïse, et *lui* avait dit:

49. Tu ne feras aucun dénombrement de la tribu de Lévi, et tu n'en feras point le compte avec les *autres* enfants d'Israël;

50. Mais tu donneras aux Lévites la charge du pavillon du témoignage, et de tous ses ustensiles, et de tout ce qui lui *appartient;* ils porteront le pavillon et tous ses ustensiles, et ils serviront et camperont autour du pavillon.

51. Et quand le pavillon partira, les Lévites le désassembleront; et quand le pavillon campera, ils le dresseront; que si quelque autre *en* approche, on le fera mourir.

52. Or les enfants d'Israël camperont chacun en son quartier, et chacun sous son enseigne, selon leurs bandes.

53. Mais les Lévites camperont autour du pavillon du témoignage, afin qu'il n'y ait point d'indignation sur l'assemblée des enfants d'Israël; et ils prendront en leur charge le pavillon du témoignage.

54. Et les enfants d'Israël firent toutes les choses que l'Eternel avait commandées à Moïse; ils *le* firent ainsi.

## CHAPITRE II.

1. L'Eternel parla encore à Moïse et à Aaron, disant:

2. Les enfants d'Israël camperont chacun sous sa bannière, avec les enseignes des maisons de leurs pères, tout autour du tabernacle d'assignation, *et* vis-à-vis de lui.

3. Ceux *qui seront* de la bannière de la compagnie de Juda, camperont droit vers le levant, *distingués* par leurs troupes; et Nahasson, fils de Hamminadab, *sera* le chef des descendants de Juda;

4. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* soixante-quatorze mille six cents.

5. Et la tribu d'Issacar campera auprès de *Juda;* et Nathanaël, fils de Tsuhar, *sera* le chef des descendants d'Issacar;

6. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* cinquante-quatre mille quatre cents.

7. *Puis* la tribu de Zabulon; et Eliab, fils de Hélon, *sera* le chef des descendants de Zabulon;

8. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* cinquante-sept mille quatre cents.

9. Tous ceux dont on a fait le dénombrement de la compagnie de Juda, *sont* cent quatre-vingt-six mille quatre cents, *distingués* par leurs troupes. Ils partiront les premiers.

10. La bannière de la compagnie de Ruben, par ses troupes, *sera* vers le midi; et Elitsur, fils de Scédéur, *sera* le chef des descendants de Ruben;

11. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* quarante-six mille cinq cents.

12. Et la tribu de Siméon campera au-

près de *Ruben;* et Scélumiel, fils de Tsurisçaddaï *sera* le chef des descendants de Siméon;

13. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* cinquante-neuf mille trois cents.

14. Puis la tribu de Gad; et Eliasaph, fils de Réhuel, *sera* le chef des descendants de Gad;

15. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* quarante-cinq mille six cent cinquante.

16. Tous ceux dont on a fait le dénombrement, de la compagnie de Ruben, *sont* cent cinquante et un mille quatre cent cinquante, *distingués* par leurs troupes. Ils partiront les seconds.

17. Ensuite le tabernacle d'assignation partira *avec* la compagnie des Lévites, au milieu des compagnies, *qui* partiront, comme elles seront campées, chacune en sa place, selon leurs bannières.

18. La bannière de la compagnie d'Ephraïm, par ses troupes, *sera* vers l'occident; et Elisçamah, fils de Hammiud, *sera* le chef des descendants d'Ephraïm.

19. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* quarante mille cinq cents.

20. Et la tribu de Manassé *sera* auprès d'*Ephraïm;* et Gamaliel, fils de Pédatsur, *sera* le chef des descendants de Manassé;

21. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* trente-deux mille deux cents.

22. Puis la tribu de Benjamin; et Abidan, fils de Guidhoni, *sera* le chef des descendants de Benjamin;

23. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* trente-cinq mille quatre cents.

24. Tous ceux dont on a fait le dénombrement de la compagnie d'Ephraïm, *sont* cent huit mille et cent, *distingués* par leurs troupes. Ils partiront les troisièmes.

25. *Ceux qui seront de* la bannière de la compagnie de Dan, *distingués* par ses troupes, *seront* vers le septentrion; et Ahihézer, fils de Hammisçaddaï, *sera* le chef des descendants de Dan;

26. Et sa troupe et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* soixante-deux mille sept cents.

27. Et la tribu d'Ascer campera auprès de *Dan;* et Paghiel, fils de Hocran, *sera* le chef des descendants d'Ascer;

28. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* quarante-un mille cinq cents.

29. Puis la tribu de Nephthali; et Ahirah, fils de Hénan, *sera* le chef des enfants de Nephthali:

30. Et sa troupe, et ceux qui sont de son dénombrement, *sont* cinquante-trois mille quatre cents.

31. Tous ceux dont on fit le dénombrement, de la compagnie de Dan, *sont* cent cinquante-sept mille six cents. Ils partiront les derniers des bannières.

32. Ce *sont* là ceux des enfants d'Israël dont on fit le dénombrement, par les maisons de leurs pères. Tous ceux qui furent comptés des compagnies, selon leurs troupes, *furent* six cent trois mille cinq cent cinquante.

33. Mais les Lévites ne furent point comptés avec les *autres* enfants d'Israël, comme l'Eternel *l'*avait commandé à Moïse.

34. Et les enfants d'Israël firent toutes les choses que l'Eternel avait commandées à Moïse; ils campèrent ainsi, *chacun* selon leurs bannières, et ils partirent ainsi, chacun selon leurs familles *et* selon la maison de leurs pères.

## CHAPITRE III.

1. Ce *sont* ici les générations d'Aaron et de Moïse, au temps que l'Eternel parla à Moïse sur la montagne de Sinaï.

2. Et ce *sont* ici les noms des enfants d'Aaron: Nadab, *qui était* l'aîné, Abihu, Eléazar et Ithamar.

3. Ce *sont* là les noms des enfants d'Aaron, sacrificateurs, qui furent oints, *et* qui furent consacrés pour exercer le sacerdoce.

4. Or, Nadab et Abihu moururent en la présence de l'Eternel, lorsqu'ils offrirent un feu étranger devant l'Eternel, au désert de Sinaï, et ils n'eurent point d'enfants; mais Eléazar et Ithamar exercèrent la sacrificature en la présence d'Aaron leur père.

5. Alors l'Eternel parla à Moïse, disant:

6. Fais approcher la tribu de Lévi, et fais qu'elle se tienne devant Aaron sacrificateur, afin qu'ils le servent;

7. Et qu'ils aient la charge de ce qu'il *leur* ordonnera de garder, et de ce que toute l'assemblée *leur* ordonnera de garder, devant le tabernacle d'assignation, en faisant le service du pavillon;

8. Et qu'ils gardent tous les ustensiles du tabernacle d'assignation, et ce qui *leur* sera donné en charge par les enfants d'Israël, pour faire le service du pavillon.

9. Ainsi tu donneras les Lévites à Aaron et à ses fils; ils lui *sont* donnés, d'entre les enfants d'Israël.

10. Tu donneras donc la surintendance à Aaron et à ses fils; et ils exerceront leur sacerdoce. Que si quelque étranger *en* approche, on le fera mourir.

11. Et l'Eternel parla à Moïse, disant:

12. Voici, j'ai pris les Lévites, d'entre les enfants d'Israël, pour tous les premiers-nés qui naissent parmi les enfants d'Israël; c'est pourquoi, les Lévites seront à moi;

13. Car tout premier-né m'*appartient;* depuis que je frappai tout premier-né du pays d'Egypte, je me suis consacré tout premier-né en Israël, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; ils seront à moi: Je *suis* l'Eternel.

14. L'Eternel parla aussi à Moïse, au désert de Sinaï, disant:
15. Compte les descendants de Lévi, par les maisons de leurs pères, *et* par leurs familles, en comptant tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus.
16. Moïse donc les compta, selon le commandement de l'Eternel, ainsi qu'il lui avait été ordonné.
17. Ce sont ici les fils de Lévi, selon leurs noms, *savoir:* Guersçon, Kéhath, et Mérari.
18. Ce *sont* ici les noms des fils de Guersçon, par leurs familles, Libni et Scimhi.
19. Et les fils de Kéhath, par leurs familles, *étaient* Hamram, Jitshar, Hébron et Huziel.
20. Et les fils de Mérari, par leurs familles, *étaient* Mahli et Musci. Ce sont là les familles de Lévi, selon les maisons de leurs pères.
21. De Guersçon *est sortie* la famille des Libnites, et la famille des Scimhites. Ce sont là les familles des Guersçonites;
22. Desquels ceux dont on fit le dénombrement, après le compte *qui fut fait* de tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, *furent* au nombre de sept mille cinq cents.
23. Les familles des Guersçonites camperont derrière le pavillon, vers l'occident;
24. Et Eliasaph, fils de Laël, *sera* le chef de la maison des pères des Guersçonites.
25. Et les descendants de Guersçon auront en charge, au tabernacle d'assignation, le pavillon, le tabernacle, sa couverture, la tapisserie de l'entrée du tabernacle d'assignation,
26. Et les courtines du parvis, et la tapisserie de l'entrée du parvis, qui *servent* pour le pavillon et pour l'autel tout autour, avec les cordes du *pavillon* pour tout son service.
27. Et de Kéhath *est sortie* la famille des Hamramites, la famille des Jitsharites, la famille des Hébronites, et la famille des Huziélites. Ce furent là les familles des Kéhathites,
28. *Dont* tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, *furent* au nombre de huit mille six cents, ayant la charge du sanctuaire.
29. Les familles des descendants de Kéhath camperont du côté du pavillon, vers le midi;
30. Et Elitsaphan, fils de Huziel, *sera* le chef de la maison des pères des familles des Kéhathites.
31. Et ils auront en charge l'arche, la table, le chandelier, les autels, et les ustensiles du sanctuaire avec lesquels on fait le service, avec la tapisserie, et tout ce qui y sert.
32. Et le chef des chefs des Lévites *sera* Eléazar, fils d'Aaron sacrificateur, *qui aura* la surintendance sur ceux qui auront la charge du sanctuaire.
33. *Et* de Mérari *est sortie* la famille des Mahlites, et la famille des Muscites. Ce furent là les familles de Mérari;
34. Desquelles, ceux dont on fit le dénombrement, après le compte *qui fut fait* de tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, *furent* six mille deux cents.
35. Et Tsuriel, fils d'Abihaïl, *sera* le chef de la maison des pères des familles des Mérarites; ils camperont du côté du pavillon, vers l'aquilon.
36. Et on donnera aux descendants de Mérari la charge des ais du pavillon, de ses barres, de ses colonnes, de ses soubassements, et de tous ses ustensiles, avec tout ce qui y sert.
37. Et des colonnes du parvis tout autour, avec leurs soubassements, leurs pieux et leurs cordes.
38. Et ceux qui camperont devant le tabernacle, vers l'orient du tabernacle d'assignation, *seront* Moïse, et Aaron et ses fils, qui auront la garde du sanctuaire, pour la garde des enfants d'Israël. Que si quelque étranger *en* approche, on le fera mourir.
39. Tous ceux des Lévites dont on fit le dénombrement, que Moïse et Aaron comptèrent par leurs familles, suivant le commandement de l'Eternel, tous les mâles de l'âge d'un mois et au-dessus, *furent* vingt-deux mille.
40. Et l'Eternel dit à Moïse: Fais le dénombrement de tous les premiers-nés mâles des enfants d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et lève le compte de leurs noms.
41. Et tu prendras pour moi, (je *suis* l'Eternel), les Lévites au lieu de tous les premiers-nés *qui sont* entre les enfants d'Israël; *tu prendras* aussi les bêtes des Lévites, au lieu de tous les premiers-nés des bêtes des enfants d'Israël.
42. Moïse donc fit le dénombrement, comme l'Eternel lui avait commandé. Tous les premiers-nés *qui étaient* entre les enfants d'Israël,
43. Et tous les premiers-nés des mâles, le compte des noms étant fait, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, selon qu'on en fit le dénombrement, furent vingt-deux mille deux cent soixante et treize.
44. Et l'Eternel parla à Moïse, disant:
45. Prends les Lévites, au lieu de tous les premiers-nés d'entre les enfants d'Israël, et les bêtes des Lévites, au lieu de leurs bêtes; et les Lévites seront à moi: Je *suis* l'Eternel.
46. Et pour ce qui est de ceux qu'il faudra racheter, des premiers-nés des enfants d'Israël, *savoir,* deux cent soixante et treize, qui sont de plus que les Lévites.
47. Tu prendras cinq sicles par tête; tu *les* prendras selon le sicle du sanctuaire; le sicle *est de* vingt oboles;
48. Et tu donneras à Aaron et à ses fils l'argent de ceux qui auront été rachetés, *et* qui passaient le nombre des *Lévites.*

49. Moïse donc prit l'argent du rachat de ceux qui étaient de plus, outre ceux qui avaient été rachetés par l'échange des Lévites;
50. *Et* il reçut des premiers-nés des enfants d'Israël l'argent, *savoir*, mille trois cent soixante cinq sicles, selon le sicle du sanctuaire.
51. Et Moïse donna l'argent des rachetés à Aaron et à ses fils, selon que l'Eternel *le* lui avait commandé.

## CHAPITRE IV.

1. L'Eternel parla encore à Moïse et à Aaron, disant :
2. Faites le compte des fils de Kéhath, d'entre les descendants de Lévi, par leurs familles *et* par les maisons de leurs pères.
3. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent en rang, pour s'employer au tabernacle d'assignation.
4. C'*est* ici le service des fils de Kéhath au tabernacle d'assignation, *d'avoir soin du* lieu très saint.
5. Quand le camp partira, Aaron et ses fils viendront, et ils détendront le voile de tapisserie, et ils en couvriront l'arche du témoignage.
6. Ensuite ils mettront au-dessus une couverture de peaux *de couleur* d'hyacinthe; ils étendront par-dessus un drap *de couleur* d'hyacinthe, et ils *y* mettront les barres.
7. Et ils étendront un drap *de couleur* d'hyacinthe sur la table *des pains* de proposition, et ils mettront dessus les plats, les tasses, les bassins, et les gobelets d'aspersion; et le pain continuel sera dessus;
8. Et ils étendront au-dessus un drap *teint* en cramoisi, et ils le couvriront d'une couverture de peaux *de couleur* d'hyacinthe; et ils *y* mettront ses barres;
9. Et ils prendront un drap *de couleur* d'hyacinthe, et ils *en* couvriront le chandelier du luminaire avec ses lampes, ses mouchettes, ses petits plats, et tous les vaisseaux d'huile, desquels on se sert pour *le chandelier;*
10. Et ils le mettront, avec tous ses vaisseaux, dans une couverture de peaux *de couleur* d'hyacinthe, et *le* mettront sur des leviers.
11. Et ils étendront sur l'autel d'or un drap *de couleur* d'hyacinthe, et ils le couvriront d'une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, et ils *y* mettront ses barres.
12. Ils prendront aussi tous les ustensiles du service, dont on se sert au sanctuaire, et ils *les* mettront dans un drap *de couleur* d'hyacinthe, et ils les couvriront d'une couverture de peaux *de couleur* d'hyacinthe, et *les* mettront sur des leviers.
13. Et ils ôteront les cendres de l'autel, et ils étendront dessus un drap d'écarlate;
14. Et dessus ils mettront les ustensiles desquels on se sert pour *l'autel*, les encensoirs, les crochets, les racloirs, les bassins, *et* tous les vaisseaux de l'autel, et ils étendront dessus une couverture de peaux *de couleur* d'hyacinthe, et ils *y* mettront ses barres.
15. Lorsque Aaron et ses fils auront achevé de couvrir le sanctuaire et tous ses vaisseaux, quand le camp partira, les descendants de Kéhath viendront pour *le* porter; mais ils ne toucheront point les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent. C'*est* là ce que porteront les descendants de Kéhath au tabernacle d'assignation.
16. Or, Eléazar, fils d'Aaron sacrificateur, aura la commission de l'huile du luminaire, du parfum de drogues, du gâteau continuel et de l'huile d'onction, la commission, *dis-je* de tout le pavillon et de toutes les choses qui *sont* dans le sanctuaire, et de ses ustensiles.
17. L'Eternel parla encore à Moïse et à Aaron, disant :
18. Ne donnez point occasion que la race des familles de Kéhath soit retranchée d'entre les Lévites;
19. Mais faites-leur ceci, afin qu'ils vivent, et ne meurent point : lorsqu'ils approcheront des choses très saintes, Aaron et ses fils viendront, qui prescriront à chacun son service et ce qu'il doit porter;
20. Et ils n'entreront point pour regarder, quand on enveloppera les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent.
21. L'Eternel parla aussi à Moïse, et il *lui* dit :
22. Fais aussi le compte des descendants de Guersçon, par les maisons de leurs pères *et* par leurs familles,
23. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, comptant tous ceux qui entrent pour tenir leur rang, afin de s'employer à servir au tabernacle d'assignation.
24. C'*est* ici le service des familles des Guersçonites, en quoi ils doivent servir, et ce qu'ils doivent porter :
25. Ils porteront donc les pièces du pavillon, et le tabernacle d'assignation, sa couverture, la couverture *de couleur* d'hyacinthe qui *est* par-dessus, et la tapisserie de l'entrée du tabernacle d'assignation,
26. Les courtines du parvis, et la tapisserie de l'entrée de la porte du parvis, qui *servent* pour le pavillon et pour l'autel tout autour, leurs cordages et tous les ustensiles de leur service, et tout ce qui est fait pour eux; *c'est en quoi* ils serviront.
27. Tout le service des descendants de Guersçon, en tout ce qu'ils doivent porter, et en tout ce à quoi ils doivent servir, sera *réglé* par les ordres d'Aaron et de ses fils, et vous les chargerez de

garder tout ce qu'ils doivent porter.

28. C'*est* là le service des familles des descendants des Guersçonites au tabernacle d'assignation; et leur charge *sera* sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron sacrificateur.

29. Tu compteras *aussi* les descendants de Mérari, par leurs familles, *et* par les maisons de leurs pères;

30. Tu les compteras depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent en rang pour s'employer au service du tabernacle d'assignation.

31. Or, c'*est* ici la charge de ce qu'ils auront à porter, pour tout le service qu'ils auront à faire au tabernacle d'assignation : *ils porteront* les ais du pavillon, et ses barres et ses colonnes, avec ses soubassements.

32. Et les colonnes du parvis tout autour, et leurs soubassements, leurs clous, leurs cordages, tous leurs ustensiles, et tout ce dont on se sert en ces choses-là, et vous leur compterez *tous* les ustensiles qu'ils auront charge de porter, pièce par pièce.

33. C'*est* là le service des familles des descendants de Mérari, pour tout ce à quoi ils doivent servir au tabernacle d'assignation, sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron sacrificateur.

34. Moïse donc, et Aaron, et les principaux de l'assemblée comptèrent les descendants des Kéhathites, par leurs familles et par les maisons de leurs pères,

35. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en rang, pour servir au tabernacle d'assignation;

36. Et ceux dont on fit le dénombrement par leurs familles, étaient deux mille sept cent cinquante.

37. Ce *sont* là ceux des familles des Kéhathites dont on fit le dénombrement, tous servant au tabernacle d'assignation, que Moïse et Aaron comptèrent selon le commandement *que* l'Eternel *en avait donné* par Moïse.

38. Pour ce qui est de ceux des descendants de Guersçon dont on fit le dénombrement, par leurs familles et par les maisons de leurs pères,

39. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en rang pour servir au tabernacle d'assignation,

40. Ceux qui furent comptés par leurs familles *et* par les maisons de leurs pères, étaient deux mille six cent trente.

41. Ce *sont* là ceux des familles des descendants de Guersçon, dont on fit le dénombrement, tous servant au tabernacle d'assignation, que Moïse et Aaron comptèrent, selon le commandement de l'Eternel.

42. Et pour ce qui est des familles des descendants de Mérari, dont on fit le dénombrement par leurs familles, *et* par les maisons de leurs pères,

43. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service, pour servir au tabernacle d'assignation,

44. Ceux qui furent comptés par leurs familles, étaient trois mille deux cents.

45. Ce *sont* là ceux des familles des descendants de Mérari dont on fit le dénombrement, que Moïse et Aaron comptèrent, selon le commandement *que* l'Eternel *en avait donné* par Moïse.

46. Ainsi tous ceux dont on fit le dénombrement, que Moïse et Aaron et les principaux d'Israël comptèrent d'entre les Lévites, par leurs familles, et par les maisons de leurs pères,

47. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service pour s'employer à ce qu'il fallait faire dans le service, et à ce qu'il fallait porter du tabernacle d'assignation,

48. Tous ceux qui furent comptés étaient huit mille cinq cent quatre-vingts.

49. On en fit le dénombrement, selon le commandement *que* l'Eternel *en avait donné* par Moïse, chacun selon ce qu'il devait faire au service, et ce qu'il avait à porter; et la charge de chacun *fut telle* que l'Eternel *l'*avait commandé à Moïse.

## CHAPITRE V.

1. L'Eternel parla encore à Moïse, disant:

2. Ordonne aux enfants d'Israël de mettre hors du camp tout lépreux, tout homme qui découle, tout homme souillé pour un mort.

3. Vous *les* mettrez dehors, tant l'homme que la femme; vous les mettrez hors du camp, afin qu'ils ne souillent pas le camp de ceux au milieu desquels j'habite.

4. Et les enfants d'Israël firent ainsi et les mirent hors du camp; les enfants d'Israël firent ainsi que l'Eternel *l'*avait dit à Moïse.

5. Et l'Eternel parla à Moïse, disant :

6. Parle aux enfants d'Israël : Quand quelque homme ou quelque femme aura commis quelqu'un des péchés que les hommes peuvent commettre contre l'Eternel, et que cette personne *en* sera trouvée coupable,

7. Alors ils confesseront le péché qu'ils auront commis, et *le coupable* restituera la somme totale de ce en quoi il aura été trouvé coupable, et il y ajoutera par-dessus un cinquième, et il *le* donnera à celui contre lequel il aura commis le péché.

8. Que si cet homme-là n'a personne qui ait le droit de retirer ce en quoi le péché aura été commis, cette chose-là sera restituée à l'Eternel, *et elle appartiendra* au sacrificateur, outre le bélier des propitiations avec lequel on fera propitiation pour lui.

9. Et toute offrande élevée, de toutes les choses que les enfants d'Israël consa-

creront, *et* qu'ils présenteront au sacri-
ficateur, lui appartiendra.
10. Les choses donc qui auront été con-
sacrées par quelqu'un, appartiendront
au sacrificateur; ce que chacun lui aura
donné lui appartiendra.
11. L'Eternel parla aussi à Moïse, disant:
12. Parle aux enfants d'Israël, et dis-
leur : Lorsque la femme de quelqu'un
se sera débauchée, et qu'elle aura com-
mis une perfidie contre *son mari*,
13. Et que quelqu'un aura eu sa compa-
gnie, en sorte que son mari n'en ait rien
su, mais qu'elle se soit cachée, et qu'elle
se soit souillée, et qu'il n'y ait point de
témoin contre elle, et qu'elle n'ait point
été surprise,
14. Et que l'esprit de jalousie saisisse
*son mari*, en sorte qu'il soit jaloux de sa
femme parce qu'elle s'est souillée, ou que
l'esprit de jalousie le saisisse tellement,
qu'il soit jaloux de sa femme, encore
qu'elle ne soit point souillée,
15. Cet homme-là fera venir sa femme
devant le sacrificateur, et apportera son
offrande avec elle, *savoir*, la dixième
partie d'un épha de farine d'orge; *mais*
il ne répandra point d'huile dessus, et
il n'y mettra point d'encens, car c'*est* un
gâteau de jalousie, un gâteau de mémo-
rial, pour découvrir l'iniquité.
16. Et le sacrificateur la fera approcher,
et la fera tenir debout en la présence
de l'Eternel.
17. Ensuite le sacrificateur prendra de
l'eau sacrée, dans un vaisseau de terre,
et de la poudre qui sera sur le pavé du
pavillon, et il *la* mettra dans l'eau.
18. Puis le sacrificateur fera tenir debout
la femme en la présence de l'Eternel, et
il découvrira la tête de cette femme, et
il mettra sur les paumes des mains de
cette *femme* le gâteau de mémorial, qui
*est* le gâteau de jalousie; et le sacrifica-
teur aura dans sa main les eaux amères
qui portent la malédiction;
19. Et le sacrificateur fera jurer la fem-
me, et lui dira : Si personne n'a couché
avec toi, et si, *étant* sous la puissance de
ton mari, tu ne t'es point débauchée *et*
souillée, tu ne recevras aucun mal de ces
eaux amères, qui portent la malédic-
tion.
20. Que si, *étant* sous la puissance de
ton mari, tu t'es débauchée, et si tu t'es
souillée, et que quelque autre que ton
mari ait couché avec toi,
21. Alors le sacrificateur fera jurer la
femme par un serment d'imprécation, et
il lui dira : Que l'Eternel te livre, au mi-
lieu de ton peuple, à la malédiction à
laquelle tu t'es assujettie, et qu'il fasse
pourrir ta cuisse et enfler ton ventre,
22. Et que ces eaux-là, qui portent la
malédiction, entrent dans tes entrailles,
pour *te* faire enfler le ventre, et faire
pourrir *ta* cuisse. Alors la femme ré-
pondra : Amen, amen.
23. Ensuite le sacrificateur écrira dans
un livre ces imprécations-là, et il *les*
effacera avec les eaux amères.
24. Et il fera boire à la femme les eaux
amères de malédiction; et les eaux de
malédiction entreront en elle, *et elles
deviendront des eaux* amères.
25. Le sacrificateur donc prendra, de
la main de la femme, le gâteau de ja-
lousie, et il le fera tourner devant l'E-
ternel, et il l'offrira sur l'autel.
26. Le sacrificateur prendra aussi une
poignée du gâteau, pour un mémorial,
et il *le* fera fumer sur l'autel; ensuite il
fera boire les eaux à la femme.
27. Et après qu'il lui aura fait boire les
eaux, s'il est vrai qu'elle se soit souillée
et qu'elle ait commis une perfidie contre
son mari, les eaux qui portent la malé-
diction entreront en elle, *et elles devien-
dront des eaux* amères; et son ventre
enflera, et sa cuisse pourrira. Ainsi cette
femme-là sera *soumise* à la malédiction
du serment, au milieu de son peuple.
28. Que si la femme ne s'est point souil-
lée, mais qu'elle *soit* pure, elle ne rece-
vra aucun mal, et elle aura des enfants.
29. Telle *est* la loi des jalousies, lorsque
la femme, *qui est* en la puissance de son
mari, s'est débauchée et s'est souillée;
30. Ou, lorsque l'esprit de jalousie aura
saisi le mari, et qu'étant jaloux de sa
femme, il l'aura fait venir devant l'E-
ternel, et que le sacrificateur lui aura
fait tout *ce qui est ordonné par* cette loi.
31. Et le mari sera exempt de faute;
mais cette femme-là portera son ini-
quité.

## CHAPITRE VI.

1. L'Eternel parla aussi à Moïse, disant:
2. Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur:
Lorsqu'un homme ou une femme aura
fait expressément le vœu de Nazaréen,
pour se faire Nazaréen à l'Eternel,
3. Il s'abstiendra de vin et de cervoise,
*et* il ne boira point de vinaigre *qui soit
fait* de vin ou de cervoise, ni d'aucune
liqueur de raisins, et il ne mangera
point de grappes fraîches ni sèches.
4. Pendant tout le temps de son Naza-
réat, il ne mangera rien de tout ce que
la vigne rapporte, depuis les pepins jus-
qu'à l'écorce.
5. Pendant tout le temps du vœu de son
Nazaréat, le rasoir ne passera point sur
sa tête, jusqu'à ce que les jours, pour
lesquels il s'est fait Nazaréen à l'Eternel,
soient accomplis. Il sera consacré, *et* il
laissera croître les cheveux de sa tête.
6. Pendant tout le temps pour lequel
il s'est fait Nazaréen à l'Eternel, il ne
s'approchera point d'un mort.
7. Il ne se souillera point pour son père
ni pour sa mère, ni pour son frère, ni
pour sa sœur, quand ils seront morts, car
le Nazaréat de son Dieu *est* sur sa tête.
8. Pendant tout le temps de son Naza-
réat, il *sera* consacré à l'Eternel.
9. Que si quelqu'un vient à mourir au-

près de lui subitement, la tête de son
Nazaréat sera souillée, et il rasera sa
tête au jour de sa purification, il la ra-
sera au septième jour;
10. Et au huitième jour il apportera
deux tourterelles ou deux pigeonneaux
au sacrificateur, à l'entrée du taberna-
cle d'assignation.
11. Alors le sacrificateur *en* sacrifiera
l'un pour le péché, et l'autre en holo-
causte, et il fera propitiation pour lui,
du défaut où il sera tombé à l'occasion
du mort. Il consacrera donc *ainsi* sa
tête en ce jour-là.
12. Et il consacrera à l'Eternel les jours
de son Nazaréat, offrant un agneau de
l'année pour le délit, et les jours pré-
cédents ne seront point comptés, parce
que son Nazaréat a été souillé.
13. Or, c'*est* ici la loi du Nazaréen; lors-
que les jours de son Nazaréat seront
accomplis, on le fera venir à la porte
du tabernacle d'assignation;
14. Et il fera son offrande à l'Eternel,
d'un agneau de l'année, sans défaut, en
holocauste, et d'une brebis de l'année,
sans défaut pour le péché, et d'un bé-
lier sans défaut, pour le sacrifice de pro-
spérités,
15. Et d'une corbeille de pains sans le-
vain, de gâteaux de fine farine pétrie à
l'huile, et de beignets sans levain, oints
d'huile, avec leurs gâteaux, et leurs as-
persions.
16. Le sacrificateur *les* offrira devant
l'Eternel, et il fera le sacrifice pour le
péché, et *il offrira* son holocauste;
17. Et il offrira le bélier en sacrifice de
prospérités à l'Eternel, avec la corbeille
des pains sans levain. Le sacrificateur
offrira aussi son gâteau et son aspersion.
18. Et le Nazaréen rasera la tête de son
Nazaréat à l'entrée du tabernacle d'assi-
gnation, et il prendra les cheveux de la
tête de son Nazaréat, et il *les* mettra sur
le feu qui *est* sous le sacrifice de pro-
spérités.
19. Alors le sacrificateur prendra l'é-
paule bouillie du bélier, et un gâteau
sans levain de la corbeille, et un beignet
sans levain, et il *les* mettra sur les pau-
mes des mains du Nazaréen, après qu'il
se sera fait raser son Nazaréat;
20. Et le sacrificateur fera tourner ces
choses en offrande tournée devant l'E-
ternel; c'*est* une chose sainte *qui ap-
partient* au sacrificateur, avec la poi-
trine tournée et l'épaule élevée. Ensuite
le Nazaréen pourra boire du vin.
21. Telle *est* la loi du Nazaréen, qui
aura voué à l'Eternel son offrande pour
son Nazaréat, outre ce qu'il pourra *en-
core offrir*. Il *l'*exécutera ainsi selon
le vœu qu'il aura fait, suivant la loi de
son Nazaréat.
22. L'Eternel parla aussi à Moïse, disant:
23. Parle à Aaron et à ses fils, et dis-
*leur:* Vous bénirez ainsi les enfants
d'Israël, en leur disant:
24. L'Eternel te bénisse et te garde.
25. L'Eternel fasse luire sa face sur toi
et te fasse grâce.
26. L'Eternel tourne sa face vers toi et
te donne la paix.
27. Ils invoqueront donc mon nom sur
les enfants d'Israël, et je les bénirai.

## CHAPITRE VII.

1. Il arriva, au jour que Moïse eut achevé
de dresser le pavillon, et qu'il l'eut oint
et consacré avec tous ses ustensiles, de
même que l'autel avec tous ses usten-
siles, après, *dis-je*, qu'il les eut oints et
consacrés,
2. Les principaux d'Israël, *et* les chefs
des familles de leurs pères, qui *sont*
les principaux des tribus, *et* qui avaient
assisté à faire les dénombrements, firent
leur offrande.
3. Et ils amenèrent leur offrande de-
vant l'Eternel, *savoir*, six chariots cou-
verts, et douze taureaux; *chaque* cha-
riot pour deux des principaux, et *chaque*
taureau pour chacun *d'eux* et ils les of-
frirent devant le pavillon.
4. Alors l'Eternel parla à Moïse, disant:
5. Prends *ces choses* d'eux, et elles se-
ront employées au service du taber-
nacle d'assignation; et tu les donneras
aux Lévites, à chacun selon son emploi.
6. Moïse donc prit les chariots et les
taureaux, et il les donna aux Lévites.
7. Il donna aux descendants de Guer-
son deux chariots et quatre taureaux,
selon leur emploi.
8. Mais il donna aux descendants de
Mérari quatre chariots et huit taureaux,
selon leur emploi, sous la conduite d'I-
thamar, fils d'Aaron sacrificateur.
9. Or, il n'*en* donna point aux descen-
dants de Kéhath, parce que le service
du sanctuaire *était* de leur charge; ils
*le* portaient sur les épaules.
10. Et les principaux offrirent pour la
dédicace de l'autel, au jour qu'il fut
oint, les principaux, *dis-je*, apportèrent
leur offrande devant l'autel.
11. Et l'Eternel dit à Moïse: Qu'un des
principaux apporte son offrande un jour,
*et* un autre l'autre jour, pour la dédi-
cace de l'autel.
12. Au premier jour donc, Nahasson,
fils de Hamminadab, offrit son oblation
pour la tribu de Juda.
13. Et son offrande *fut* un plat d'ar-
gent, du poids de cent trente *sicles*, un
bassin d'argent de soixante et dix sicles,
selon le sicle du sanctuaire, tous deux
pleins de fine farine pétrie à l'huile,
pour le gâteau;
14. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine
de parfum;
15. Un veau *pris* du troupeau, un bélier,
un agneau de l'année, pour l'holocauste;
16. Un jeune bouc pour l'offrande pour
le péché;
17. Et pour le sacrifice de prospérités,
deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs,

*et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'offrande de Nahasson, fils de Hamminadab.
18. Le second jour, Nathanaël, fils de Tsuhar, chef *de la tribu* d'Issacar offrit.
19. *Et* il offrit, pour son offrande, un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
20. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
21. Un veau *pris* du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
22. Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché;
23. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, *et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'offrande de Nathanaël, fils de Tsuhar.
24. Le troisième jour, Eliab, fils de Hélon, chef des descendants de Zabulon, *offrit*.
25. Son offrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
26. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
27. Un veau *pris* du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
28. Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché;
29. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, *et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'offrande d'Eliab, fils de Hélon.
30. Le quatrième jour, Elitsur, fils de Scédéur, chef des descendants de Ruben, *offrit*.
31. Son offrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
32. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
33. Un veau *pris* du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
34. Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché;
35. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, *et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'offrande d'Elitsur, fils de Scédéur.
36. Le cinquième jour Scélumiel, fils de Tsuriscaddaï, chef des descendants de Siméon, *offrit*.
37. Son offrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
38. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
39. Un veau *pris* du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
40. Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché;
41. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, *et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'offrande de Scélumiel, fils de Tsuriscaddaï.
42. Le sixième jour, Eliasaph, fils de Déhuel, chef des descendants de Gad, *offrit*.
43. Son offrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
44. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
45. Un veau *pris* du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
46. Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché;
47. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, *et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'offrande d'Eliasaph, fils de Déhuel.
48. Le septième jour, Eliscamah, fils de Hammiud, chef des descendants d'Ephraïm, *offrit*.
49. Son offrande *fut* un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
50. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
51. Un veau *pris* du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
52. Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché;
53. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, *et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'offrande d'Eliscamah, fils de Hammiud.
54. Le huitième jour, Gamaliel, fils de Pédatsur, chef des descendants de Manassé, *offrit*.
55. Son offrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
56. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
57. Un veau *pris* du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
58. Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché;
59. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, *et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'offrande de Gamaliel, fils de Pédatsur.
60. Le neuvième jour, Abidan, fils de Guidhoni, chef des descendants de Benjamin, *offrit*.
61. Son offrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin

d'argent de soixante et dix sicles, selon
le sicle du sanctuaire, tous deux pleins
de fine farine pétrie à l'huile, pour le
gâteau ;
62. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine
de parfum ;
63. Un veau *pris* du troupeau, un bélier,
un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
64. Un jeune bouc pour l'offrande pour
le péché ;
65. Et pour le sacrifice de prospérités,
deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs,
*et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut*
l'offrande d'Abidan, fils de Guidhoni.
66. Le dixième jour, Ahihézer, fils de
Hammisçaddaï, chef des descendants de
Dan, *offrit*.
67. Son offrande *fut* un plat d'argent
du poids de cent trente *sicles*, un bassin
d'argent de soixante et dix sicles, selon
le sicle du sanctuaire, tous deux pleins
de fine farine pétrie à l'huile, pour le
gâteau ;
68. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine
de parfum ;
69. Un veau *pris* du troupeau, un bélier,
un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
70. Un jeune bouc pour l'offrande pour
le péché ;
71. Et pour le sacrifice de prospérités,
deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs,
*et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'of-
frande d'Ahihézer, fils de Hammisçaddaï.
72. Le onzième jour, Paghiel, fils de Ho-
cran, chef des descendants d'Ascer,
*offrit*.
73. Son offrande *fut* un plat d'argent,
du poids de cent trente *sicles*, un bassin
d'argent de soixante et dix sicles, selon
le sicle du sanctuaire, tous deux pleins
de fine farine pétrie à l'huile, pour le
gâteau ;
74. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine
de parfum ;
75. Un veau *pris* du troupeau, un bélier,
un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
76. Un jeune bouc pour l'offrande pour
le péché ;
77. Et pour le sacrifice de prospérités,
deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs,
*et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut*
l'offrande de Paghiel, fils de Hocran.
78. Le douzième jour, Ahirah, fils de
Hénan, chef des descendants de Neph-
thali, *offrit*.
79. Son offrande *fut* un plat d'argent,
du poids de cent trente *sicles*, un bassin
d'argent de soixante et dix sicles, selon
le sicle du sanctuaire, tous deux pleins
de fine farine pétrie à l'huile, pour le
gâteau ;
80. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine
de parfum ;
81. Un veau *pris* du troupeau, un bélier,
un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
82. Un jeune bouc pour l'offrande pour
le péché ;
83. Et pour le sacrifice de prospérités,
deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs,
*et* cinq agneaux de l'année. Telle *fut*
l'offrande d'Ahirah, fils de Hénan.
84. Telle *fut* la dédicace de l'autel *qui fut*
*faite* par les principaux d'Israël, lors-
qu'il fut oint : douze plats d'argent, douze
bassins d'argent, douze tasses d'or.
85. Chaque plat d'argent *était* de cent
trente *sicles*, et chaque bassin de soixan-
te et dix. Tout l'argent des vases *mon-*
*tait* à deux mille quatre cents *sicles*,
selon le sicle du sanctuaire.
86. Douze tasses d'or, pleines de parfum,
chacune de dix *sicles*, selon le sicle du
sanctuaire. Tout l'or *donc* des tasses
*montait à* cent vingt *sicles*.
87. Tous les taureaux pour l'holocauste
*étaient* douze veaux *avec* douze béliers,
*et* douze agneaux de l'année, avec leurs
gâteaux, et douze jeunes boucs pour
l'offrande pour le péché ;
88. Et tous les taureaux du sacrifice de
prospérités *étaient* vingt-quatre veaux,
*avec* soixante béliers, soixante boucs,
*et* soixante agneaux de l'année. Telle *fut*
*donc* la dédicace de l'autel, après qu'il
fut oint.
89. Dès lors, quand Moïse entrait au ta-
bernacle d'assignation pour parler avec
*Dieu*, il entendait une voix qui lui parlait
de dessus le propitiatoire, qui *était* sur
l'arche du témoignage, *savoir*, d'entre
les deux chérubins ; et *Dieu* lui parlait.

## CHAPITRE VIII.

1. L'Eternel parla aussi à Moïse disant :
2. Parle à Aaron, et dis-lui : Quand tu
allumeras les lampes, les sept lampes
éclaireront vis-à-vis du chandelier.
3. Et Aaron *le* fit ainsi, *et* il alluma ses
lampes *pour éclairer* vis-à-vis du chan-
delier, comme l'Eternel l'avait comman-
dé à Moïse.
4. Or, le chandelier *était* fait ainsi : il
*était* d'or battu au marteau *d'ouvrage*
fait au marteau, même sa tige et ses
fleurs. On fit ainsi le chandelier selon le
modèle que l'Eternel avait fait voir à
Moïse.
5. Puis l'Eternel parla à Moïse, disant :
6. Prends les Lévites d'entre les enfants
d'Israël, et purifie-les.
7. Tu leur feras ainsi pour les purifier :
tu feras aspersion de l'eau de purification
sur eux, et ils feront passer le rasoir
sur toute leur chair, et ils laveront leurs
vêtements, et ils se purifieront.
8. Puis ils prendront un veau, *pris* du
troupeau, avec son gâteau de fine farine
pétrie à l'huile ; et tu prendras un se-
cond veau, *pris* du troupeau, pour l'of-
frande pour le péché.
9. Alors tu feras approcher les Lévites
devant le tabernacle d'assignation, et tu
convoqueras toute l'assemblée des en-
fants d'Israël.
10. Tu feras, *dis-je*, approcher les Lévites
devant l'Eternel, et les enfants d'Israël
mettront leurs mains sur les Lévites,

11. Et Aaron présentera les Lévites en offrande devant l'Eternel de la part des enfants d'Israël, et ils seront employés au service de l'Eternel.
12. Les Lévites aussi mettront leurs mains sur la tête des veaux; puis tu sacrifieras l'un en offrande pour le péché, et l'autre en holocauste à l'Eternel, pour faire propitiation pour les Lévites.
13. Après cela, tu feras tenir les Lévites devant Aaron et devant ses fils, et tu les présenteras en offrande à l'Eternel.
14. Ainsi tu sépareras les Lévites d'entre les enfants d'Israël, et les Lévites seront à moi.
15. Après cela les Lévites viendront pour servir au tabernacle d'assignation, quand tu les auras purifiés, et que tu les auras présentés en offrande.
16. Car ils me *sont* donnés, d'entre les enfants d'Israël; je les ai pris pour moi, à la place de tous ceux qui naissent les premiers, *savoir, à la place de* tous les premiers-nés d'entre les enfants d'Israël.
17. Car tout premier-né d'entre les enfants d'Israël *est* à moi, tant des hommes que des bêtes; je me les suis consacrés au jour que je frappai tous les premiers-nés au pays d'Egypte.
18. Or, j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés d'entre les enfants d'Israël.
19. Et j'ai donné les Lévites à Aaron et à ses fils, d'entre les enfants d'Israël, pour faire le service des enfants d'Israël au tabernacle d'assignation et pour faire expiation pour les enfants d'Israël, afin que les enfants d'Israël ne soient frappés d'aucune plaie, s'ils s'approchaient du sanctuaire.
20. Moïse et Aaron et toute l'assemblée des enfants d'Israël, firent à l'égard des Lévites tout ce que l'Eternel avait commandé à Moïse touchant les Lévites; les enfants d'Israël le firent ainsi.
21. Les Lévites donc se purifièrent, et lavèrent leurs vêtements; et Aaron les présenta en offrande devant l'Eternel, et il fit propitiation pour eux, afin de les purifier.
22. Cela étant fait, les Lévites vinrent pour faire leur service au tabernacle d'assignation, en la présence d'Aaron et de ses fils; on leur fit comme l'Eternel *l*'avait commandé à Moïse touchant les Lévites.
23. Puis l'Eternel parla à Moïse, disant:
24. C'*est* ici ce qui concerne les Lévites: *Le Lévite*, depuis l'âge de vingt-cinq ans et au-dessus, entrera au service pour être employé au tabernacle d'assignation;
25. Mais depuis l'âge de cinquante ans il sortira de service, et ne servira plus;
26. Néanmoins, il servira ses frères au tabernacle d'assignation, pour faire la garde; mais il ne fera aucun service. Tu en useras *donc* ainsi à l'égard des Lévites, pour ce qui regarde leurs charges.

## CHAPITRE IX.

1. L'Eternel avait aussi parlé à Moïse au désert de Sinaï, au premier mois de la seconde année, après qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, disant:
2. Que les enfants d'Israël fassent la Pâque en sa saison.
3. Vous la ferez en sa saison, le quatorzième jour de ce mois, entre les deux vêpres, selon toutes ses ordonnances, et selon tout ce qu'il faut faire.
4. Moïse donc parla aux enfants d'Israël, afin qu'ils fissent la Pâque.
5. Et ils firent la Pâque au premier *mois*, au quatorzième jour du mois, entre les deux vêpres, au désert de Sinaï; les enfants d'Israël firent tout ce que l'Eternel avait commandé à Moïse.
6. Or, il y en eut quelques-uns qui, étant souillés pour un mort, ne purent pas faire la Pâque ce jour-là; et ils se présentèrent ce même jour devant Moïse et devant Aaron;
7. Et ces hommes-là leur dirent: Nous *sommes* souillés pour un mort; pourquoi serions-nous privés d'offrir l'offrande à l'Eternel, en sa saison, parmi les enfants d'Israël?
8. Et Moïse leur dit: Arrêtez-vous, et j'écouterai ce que l'Eternel ordonnera de vous.
9. Alors l'Eternel parla à Moïse, disant:
10. Parle aux enfants d'Israël, et dis-*leur*: Quand quelqu'un d'entre vous, ou de votre postérité, sera souillé pour un mort, ou *sera* en voyage, loin *de votre pays*, il ne laissera pas de célébrer la Pâque à l'Eternel.
11. Ils la feront le quatorzième jour du second mois, entre les deux vêpres, *et* ils la mangeront avec du pain sans levain et des herbes amères.
12. Ils n'en laisseront rien jusqu'au matin, et ils n'en rompront point les os; ils la feront selon toute l'ordonnance de la Pâque.
13. Mais si quelqu'un étant net, ou n'étant pas en voyage, s'abstient de faire la Pâque, cette personne-là sera retranchée d'entre ses peuples; cet homme-là portera *la peine de* son péché, parce qu'il n'aura point offert l'offrande de l'Eternel en sa saison.
14. Et lorsque quelque étranger qui habitera parmi vous, fera la Pâque à l'Eternel, il *la* fera selon l'ordonnance de la Pâque, et selon qu'il la faut faire. Il y aura une même ordonnance parmi vous, pour l'étranger et pour celui qui est né au pays.
15. Or, au jour que le pavillon fut dressé, la nuée couvrit le pavillon à l'endroit du tabernacle du témoignage; et depuis le soir jusqu'au matin on la vit sur le pavillon paraître comme un feu.
16. Cela continua toujours ainsi; la nuée le couvrit; mais elle paraissait la nuit comme du feu.

17. Or, selon que la nuée se levait de dessus le tabernacle, les enfants d'Israël partaient, et les enfants d'Israël campaient au lieu où la nuée s'arrêtait.
18. Les enfants d'Israël marchaient au commandement de l'Eternel, et au commandement de l'Eternel ils campaient. Pendant tous les jours que la nuée se tenait sur le pavillon, ils demeuraient campés.
19. Et lorsque la nuée continuait *à s'arrêter* plusieurs jours sur le pavillon, les enfants d'Israël prenaient garde à l'Eternel, et ils ne partaient point.
20. Et lorsque la nuée était peu de jours sur le pavillon, ils campaient au commandement de l'Eternel, et au commandement de l'Eternel, ils partaient.
21. Et lorsque la nuée était depuis le soir jusqu'au matin, et qu'elle se levait le matin, ils partaient; fût-ce de jour ou de nuit, quand la nuée se levait, ils partaient.
22. Que si la nuée continuait *de s'arrêter* sur le pavillon, *et* si elle demeurait sur lui pendant deux jours, ou un mois, ou plus longtemps, les enfants d'Israël demeuraient campés, et ne partaient point; mais quand elle se levait, ils partaient.
23. Ils campaient *donc* au commandement de l'Eternel, et ils partaient au commandement de l'Eternel, *et* ils observaient ce que l'Eternel avait ordonné, suivant le commandement de l'Eternel *qui leur avait été donné* par Moïse.

## CHAPITRE X.

1. Puis l'Eternel parla à Moïse, disant:
2. Fais-toi deux trompettes d'argent, qui soient battues au marteau; et qu'elles te servent pour convoquer l'assemblée, et pour faire partir le camp.
3. Quand on en sonnera, toute l'assemblée se rendra vers toi, à l'entrée du tabernacle d'assignation.
4. Et quand on sonnera d'une *seule trompette*, les principaux, *qui sont* les chefs des milliers d'Israël, s'assembleront vers toi.
5. Quand vous sonnerez d'un son éclatant, les compagnies qui sont campées vers l'orient partiront.
6. Et quand vous sonnerez la seconde fois d'un son éclatant, les compagnies qui sont campées vers le midi partiront; on sonnera d'un son éclatant lorsqu'elles devront partir.
7. Et quand vous convoquerez l'assemblée, vous sonnerez, mais non pas d'un son éclatant.
8. Or, les fils d'Aaron, sacrificateurs, sonneront des trompettes; ce qui vous sera une ordonnance perpétuelle d'âge en âge.
9. Et quand vous marcherez en bataille dans votre pays, contre *votre* ennemi qui vous viendra attaquer, vous sonnerez des trompettes avec un son éclatant, et vous ferez que l'Eternel votre Dieu se souviendra de vous, et vous serez délivrés de vos ennemis.
10. Et dans vos jours de joie, dans vos fêtes solennelles, et au commencement de vos mois, vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes, et sur vos sacrifices de prospérités, et elles vous serviront de mémorial devant votre Dieu: Je *suis* l'Eternel votre Dieu.
11. Or, il arriva le vingtième jour du second mois de la seconde année, que la nuée se leva de dessus le pavillon du témoignage.
12. Et les enfants d'Israël partirent, selon *l'ordre de* leurs traites, du désert de Sinaï; et la nuée se posa au désert de Paran.
13. Ils partirent donc pour la première fois, par le commandement de l'Eternel, *qu'ils reçurent* par Moïse.
14. Et la bannière des compagnies des descendants de Juda partit la première, selon leurs troupes; et Nahasson, fils de Hamminadab, conduisait la bande de *Juda*.
15. Et Nathanaël, fils de Tsuhar, conduisait la bande de la tribu des descendants d'Issacar.
16. Et Eliab, fils de Hélon, conduisait la bande de la tribu des descendants de Zabulon.
17. Et le pavillon fut désassemblé; puis, les descendants de Guersçon et les descendants de Mérari, qui portaient le pavillon, partirent.
18. Puis la bannière des compagnies de Ruben partit, selon leurs troupes; et Elitsur, fils de Scédéur, conduisait la bande de *Ruben*.
19. Et Scélumiel, fils de Tsurisçaddaï, conduisait la bande de la tribu des descendants de Siméon.
20. Et Eliasaph, fils de Déhuel, conduisait la bande de la tribu des descendants de Gad.
21. Alors les Kéhathites qui portaient le sanctuaire, partirent; cependant, on dressait le tabernacle, pendant que ceux-ci venaient.
22. Puis, la bannière des compagnies des descendants d'Ephraïm partit, selon leurs troupes, et Elisçamah, fils de Hammiud, conduisait la bande d'*Ephraïm*.
23. Gamaliel, fils de Pédatsur, conduisait la bande de la tribu des descendants de Manassé.
24. Et Abidan, fils de Guidhoni, conduisait la bande de la tribu des descendants de Benjamin.
25. Enfin, la bannière des compagnies des descendants de Dan, qui faisait l'arrière-garde, partit, selon leurs troupes; et Ahihézer, fils de Hammisçaddaï, conduisait la bande de *Dan*.
26. Et Paghiel, fils de Hocran, conduisait la bande de la tribu des descendants d'Ascer.
27. Et Ahirah, fils de Hénan, conduisait

la bande de la tribu des descendants de Nephthali.
28. Tels *étaient* les décampements des enfants d'Israël selon leurs troupes, quand ils partaient.
29. Or, Moïse dit à Hobab, fils de Réhuel Madianite, son beau-père : Nous allons au lieu où l'Eternel a dit : Je vous le donnerai ; viens avec nous, et nous te ferons du bien ; car l'Eternel a promis *de faire* du bien à Israël.
30. Et *Hobab* lui répondit : Je n'*y* irai point, mais je m'en irai en mon pays, et vers mon parentage.
31. Et *Moïse lui* dit : Je te prie, ne nous laisse point ; car tu nous serviras de guide, parce que tu sais quels sont les lieux où nous camperons dans le désert.
32. Et il arrivera, si tu viens avec nous, et que le bien que l'Eternel nous doit faire arrive, que nous te ferons aussi du bien.
33. Ainsi ils partirent de la montagne de l'Eternel, *et* ils marchèrent pendant trois jours ; et l'arche de l'alliance de l'Eternel alla devant eux l'espace de trois jours ; pour chercher un lieu où ils se reposassent.
34. Et la nuée de l'Eternel *était* sur eux pendant le jour, quand ils partaient du lieu où ils avaient campé.
35. Et quand l'arche partait, Moïse disait : Lève-toi, ô Eternel, et tes ennemis seront dispersés, et ceux qui te haïssent s'enfuiront de devant toi ;
36. Et quand on la posait, il disait : Retourne, ô Eternel, aux dix mille milliers d'Israël.

## CHAPITRE XI.

1. Après *ces choses*, il arriva que le peuple se plaignit du travail, et l'Eternel l'entendit ; et l'Eternel *l*'ayant entendu, sa colère s'embrasa, et le feu de l'Eternel s'alluma parmi eux, et *en* consuma *quelques-uns* à l'extrémité du camp.
2. Alors le peuple cria à Moïse, et Moïse pria l'Eternel, et le feu s'arrêta.
3. Et on nomma ce lieu-là Tabhérah, parce que le feu de l'Eternel s'était allumé parmi eux.
4. Et le commun peuple qui *était* parmi eux, convoita avec beaucoup de passion *de la chair ;* et même les enfants d'Israël se mirent à pleurer, disant : Qui nous fera manger de la chair ?
5. Il nous souvient des poissons que nous mangions en Egypte, sans qu'il nous en coûtât rien, des concombres, des melons, des poireaux, des oignons et des aulx.
6. Et maintenant nos âmes sont accablées ; nos yeux ne voient que de la manne.
7. Or, la manne était comme le grain de coriandre, et sa couleur *était* comme celle des perles.
8. Le peuple se dispersait et *la* ramassait ; puis il *la* moulait aux meules, ou il *la* pilait dans un mortier, et il *la* faisait cuire dans un chaudron, et en faisait des gâteaux, dont le goût était semblable à celui d'une liqueur d'huile fraîche.
9. Et quand la rosée tombait la nuit sur le camp, la manne descendait dessus.
10. Moïse donc entendit le peuple qui pleurait dans leurs familles, chacun à l'entrée de sa tente ; et *alors* l'Eternel entra en une fort grande colère, et cela déplut aussi à Moïse.
11. Et Moïse dit à l'Eternel : Pourquoi as-tu affligé ton serviteur, et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce devant toi, que tu aies mis sur moi la charge de tout ce peuple ?
12. Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple ; ou l'ai-je engendré, pour me dire : Porte-le dans ton sein, comme un nourricier porte un enfant qui tette, *et mène-le* jusqu'au pays pour lequel tu as juré à ses pères ?
13. D'où aurais-je de la chair pour *en* donner à tout ce peuple ? car il pleure après moi, disant : Donne-nous de la chair, afin que nous *en* mangions.
14. Je ne puis moi seul porter tout ce peuple ; car il est trop pesant pour moi.
15. Que si tu me fais ainsi, je te prie, si j'ai trouvé grâce devant toi, de me faire mourir, de peur que je ne voie mon malheur.
16. Alors l'Eternel dit à Moïse : Assemble-moi soixante et dix hommes d'entre les anciens d'Israël, que tu connais être les anciens du peuple et ses officiers, et les amène au tabernacle d'assignation, et qu'ils se présentent là avec toi.
17. Puis je descendrai, et je parlerai là avec toi ; alors je mettrai à part de l'Esprit qui *est* sur toi, et je *le* mettrai sur eux, afin qu'ils portent avec toi la charge du peuple, et que tu ne *la* portes pas toi seul.
18. Et tu diras au peuple : Purifiez-vous pour demain, et vous mangerez de la chair parce que vous avez pleuré devant l'Eternel, disant : Qui nous fera manger de la chair ? car nous étions bien en Egypte. Ainsi l'Eternel vous donnera de la chair, et vous *en* mangerez.
19. Vous n'*en* mangerez pas un jour, ni deux jours, ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours ;
20. *Mais* jusqu'à un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines, et que vous en soyez dégoûtés, parce que vous avez rejeté l'Eternel qui *est* au milieu de vous, et que vous avez pleuré devant lui, disant : Pourquoi sommes-nous sortis d'Egypte ?
21. Et Moïse avait dit : *Il y a* six cent mille hommes de pied dans ce peuple, au milieu duquel je *suis ;* et tu as dit : Je leur donnerai de la chair, afin qu'ils *en* mangent un mois entier.
22. Leur tuera-t-on des brebis ou des taureaux, en sorte qu'il y en ait assez pour eux ? ou leur assemblera-t-on tous

les poissons de la mer, tant qu'il y en ait assez pour eux?

23. Et l'Eternel répondit à Moïse : La main de l'Eternel est-elle resserrée? Tu verras maintenant, si ce que je *t*'ai dit arrivera ou non.

24. Moïse donc s'en alla et rapporta au peuple les paroles de l'Eternel; et il assembla soixante et dix hommes d'entre les anciens du peuple, et il les fit tenir autour du tabernacle.

25. Alors l'Eternel descendit dans la nuée; et parla à *Moïse*, et ayant mis à part de l'Esprit qui *était* sur lui, il *le* mit sur ces soixante et dix hommes anciens. Et aussitôt que l'Esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent; mais ils ne continuèrent pas.

26. Or, il *en* était demeuré deux au camp, *dont* l'un s'appelait Eldad, et l'autre Médad, sur lesquels l'Esprit reposa; et ils *étaient* de ceux *dont les noms* avaient été écrits; mais ils n'étaient point allés au tabernacle, et ils prophétisaient au camp.

27. Alors un garçon courut pour *le* rapporter à Moïse, disant : Eldad et Médad prophétisent au camp.

28. Et Josué, fils de Nun, l'un des serviteurs que Moïse avait choisis, répondit, disant : Moïse, mon seigneur, empêche-les.

29. Et Moïse lui répondit : Es-tu jaloux pour moi? Plût à Dieu que tout le peuple de l'Eternel *fût* prophète et que l'Eternel mît son Esprit sur eux!

30. Puis Moïse se retira au camp, lui et les anciens d'Israël.

31. Alors l'Eternel fit lever un vent, qui enleva des cailles de delà la mer, et qui *les* répandit sur le camp, environ le chemin d'une journée, deçà et delà, tout autour du camp; et *il y en avait* presque *la hauteur de* deux coudées sur la terre.

32. Alors le peuple, se levant pendant tout ce jour-là, et toute la nuit, et tout le jour suivant, amassa des cailles; celui qui *en* avait amassé le moins, *en* avait dix homers, et ils *les* étendirent avec soin pour eux, tout autour du camp.

33. *Mais* lorsque la chair était encore entre leurs dents, avant qu'elle fût mâchée, la colère de l'Eternel s'embrasa contre le peuple, et il frappa le peuple d'une très grande plaie.

34. Et on nomma ce lieu-là Kibroth-taava; car on ensevelit là le peuple qui avait convoité.

35. *Et* de Kibroth-taava le peuple s'en alla à Hatséroth, et ils s'arrêtèrent à Hatséroth.

## CHAPITRE XII.

1. Alors Marie et Aaron parlèrent contre Moïse, à l'occasion de la femme qu'il avait prise, parce que cette femme *était* Ethiopienne;

2. Et ils dirent : Est-ce que l'Eternel n'a parlé que par Moïse? N'a-t-il point aussi parlé par nous? Et l'Eternel *l*'entendit.

3. Or Moïse *était* un homme fort doux, plus qu'aucun homme qu'*il y eût* sur la terre.

4. L'Eternel donc dit incontinent à Moïse, à Aaron et à Marie : Venez vous trois au tabernacle d'assignation, et ils *y* allèrent eux trois.

5. Alors l'Eternel descendit dans la colonne de nuée, et se tint à l'entrée du tabernacle; puis il appela Aaron et Marie; ils vinrent eux deux.

6. Et il dit : Ecoutez maintenant mes paroles : S'il y a quelque prophète parmi vous, moi *qui suis* l'Eternel, je me ferai connaître à lui en vision, *et* je lui parlerai en songe.

7. *Il* n'*en est* pas ainsi *de* mon serviteur Moïse, qui *est* fidèle dans toute ma maison;

8. Je parle avec lui bouche à bouche, et il *me* voit en effet, non point obscurément, ni par aucune représentation de l'Eternel; pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moïse?

9. Ainsi la colère de l'Eternel s'alluma contre eux; et il s'en alla;

10. Car la nuée se retira de dessus le tabernacle. Et voici, Marie *était* lépreuse, *blanche* comme de la neige; et Aaron regardant Marie la vit lépreuse.

11. Alors Aaron dit à Moïse : Hélas! mon seigneur, je te prie, ne mets point sur nous *ce* péché, car nous avons fait follement, et nous avons péché.

12. Je te prie, qu'elle ne soit point comme un *enfant* mort, dont la moitié de la chair est *déjà* consumée, quand il sort du ventre de sa mère.

13. Alors Moïse cria à l'Eternel, disant : O Dieu fort, je te prie, guéris-la, je te prie.

14. Et l'Eternel répondit à Moïse : Si son père *en colère* lui avait craché au visage, ne serait-elle pas couverte de honte pendant sept jours? Qu'elle demeure *donc* enfermée sept jours, hors du camp, et après cela elle *y* sera reçue.

15. Ainsi Marie fut enfermée hors du camp sept jours; et le peuple ne partit point *de là*, jusqu'à ce que Marie fût reçue *dans le camp*.

## CHAPITRE XIII.

1. Après cela, le peuple partit de Hatséroth, et ils campèrent au désert de Paran.

2. Et l'Eternel parla à Moïse, disant :

3. Envoie des hommes pour épier le pays de Canaan que je donne aux enfants d'Israël. Vous enverrez un homme de chaque tribu de leurs pères, tous des principaux d'entre eux.

4. Moïse donc les envoya du désert de Paran, selon le commandement de l'Eternel, *et* tous ces hommes étaient chefs des enfants d'Israël.

5. Et ce *sont* ici leurs noms: De la tribu de Ruben, Sçamuah, fils de Zaccur;
6. De la tribu de Siméon, Sçaphat, fils de Hori;
7. De la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné;
8. De la tribu d'Issacar, Jigal, fils de Joseph;
9. De la tribu d'Ephraïm, Osée, fils de Nun;
10. De la tribu de Benjamin, Palti, fils de Raphu;
11. De la tribu de Zabulon, Gaddiel, fils de Sodi;
12. De l'*autre* tribu de Joseph, *savoir*, de la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi,
13. De la tribu de Dan, Hammiel, fils de Guémalli;
14. De la tribu d'Ascer, Séthur, fils de Micaël;
15. De la tribu de Nephthali, Nabhi, fils de Vophsi;
16. De la tribu de Gad, Gueüel, fils de Maki.
17. Ce *sont* là les noms des hommes que Moïse envoya pour reconnaître le pays. Or, Moïse avait nommé Osée, fils de Nun, Josué.
18. Moïse donc les envoya pour épier le pays de Canaan, et il leur dit: Montez d'ici vers le midi; puis vous monterez sur la montagne,
19. Et vous verrez ce que *c'est de* ce pays-là, et *quel est* le peuple qui l'habite; s'il *est* fort ou faible, s'il *est* en petit ou en grand nombre;
20. Et quel *est* le pays où il habite; s'il est bon ou mauvais; et quelles *sont* les villes dans lesquelles il habite; si *c'est* en des tentes ou en des villes fortes;
21. Et quel *est* le pays; s'il *est* gras ou maigre, s'il y a des arbres ou s'il n'y *en* a point. Et ayez bon courage, et prenez du fruit du pays. Or, *c'était* alors le temps des premiers raisins.
22. *Ces hommes* étant partis, ils épièrent le pays, depuis le désert de Tsin, jusqu'à Réhob, à l'entrée de Hamath.
23. Ils montèrent donc vers le midi, et vinrent jusqu'à Hébron, où *étaient* Ahiman, Scesçaï, et Talmaï, issus de Hanak. Or, Hébron avait été bâtie sept ans avant Tsohan d'Egypte.
24. Et ils vinrent jusqu'au torrent d'Escol, et coupèrent de là une branche d'un cep avec une grappe de raisin, et ils étaient deux à la porter avec un levier. *Ils apportèrent* aussi des grenades et des figues.
25. *C'est pourquoi* on appela ce lieu-là, Nahal-Escol à l'occasion de la grappe que les enfants d'Israël y coupèrent.
26. Et après avoir épié le pays, ils revinrent au bout de quarante jours.
27. Et étant arrivés, ils vinrent vers Moïse et Aaron, et vers toute l'assemblée des enfants d'Israël, au désert de Paran à Kadès, et leur ayant fait *leur* rapport, et à toute l'assemblée, ils leur montrèrent du fruit du pays.
28. Ils firent donc leur rapport à *Moïse*, et *lui* dirent: Nous avons été au pays où tu nous avais envoyés, et, véritablement, *c'est un pays* où coulent le lait et le miel, et voici de son fruit.
29. *Il y a une chose* seulement, *c'est* que le peuple qui habite dans ce pays *est* robuste, et les villes *sont* fermées de murailles, et fort grandes; nous y avons vu aussi des descendants de Hanak.
30. Les Hamalékites habitent au pays du midi, et les Héthiens, les Jébusiens et les Amorrhéens habitent dans la montagne, et les Cananéens habitent le long de la mer, et vers les rivages du Jourdain.
31. Alors Caleb apaisa le peuple devant Moïse, et dit: Montons hardiment et possédons ce *pays-là*; car certainement nous y serons les plus forts.
32. Mais les hommes qui étaient montés avec lui, dirent: Nous ne saurions monter contre ce peuple, car il est plus fort que nous.
33. Et ils décrièrent devant les enfants d'Israël le pays qu'ils avaient épié, disant: Le pays par lequel nous avons passé pour l'épier, est un pays qui consume ses habitants, et tous ceux que nous y avons vus *sont* des gens d'une hauteur extraordinaire.
34. Nous y avons vu aussi des géants, des descendants de Hanak, *de la race* des géants; et nous ne paraissions auprès d'eux que comme des sauterelles.

## CHAPITRE XIV.

1. Alors toute l'assemblée s'éleva, et se mit à jeter des cris, et le peuple pleura cette nuit-là.
2. Et tous les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et contre Aaron, et toute l'assemblée leur dit: Plût à Dieu que nous fussions morts au pays d'Egypte ou dans ce désert! Plût à Dieu que nous fussions morts!
3. Et pourquoi l'Eternel nous conduit-il vers ce pays-là, afin d'*y* tomber par l'épée? Nos femmes et nos petits enfants seront en proie; ne *vaudrait-il* pas mieux pour nous de retourner en Egypte?
4. Et ils se dirent l'un à l'autre: Etablissons-nous un chef, et retournons en Egypte.
5. Alors Moïse et Aaron tombèrent sur leurs visages devant toute l'assemblée des enfants d'Israël.
6. Et Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, *qui étaient* de ceux qui avaient épié le pays, déchirèrent leurs vêtements.
7. Et ils parlèrent à toute l'assemblée des enfants d'Israël, disant: Le pays par lequel nous avons passé pour l'épier, *est* un fort bon pays.
8. Si nous sommes agréables à l'Eternel, il nous fera entrer en ce pays-là,

et il nous le donnera; *c'est* un pays où coulent le lait et le miel.
9. Mais ne soyez point rebelles contre l'Eternel, et ne craignez point le peuple de ce pays-là, car ils *seront* notre pain; leur protection s'est retirée de dessus eux, et l'Eternel *est* avec nous; ne les craignez *donc* point.
10. Alors toute l'assemblée parla de les lapider; mais la gloire de l'Eternel apparut à tous les enfants d'Israël au tabernacle d'assignation.
11. Et l'Eternel dit à Moïse : Jusqu'à quand ce peuple m'irritera-t-il; en me traitant avec mépris, et jusqu'à quand ne croira-t-il point en moi, après tous les signes que j'ai faits au milieu d'eux?
12. Je le frapperai de mortalité, et je le détruirai; mais je te ferai devenir un peuple plus grand et plus fort qu'il n'est.
13. Et Moïse dit à l'Eternel : Mais les Egyptiens *l'*entendront; car tu as fait monter ce peuple par ta force du milieu d'eux;
14. Et ils diront, avec les habitants de ce pays, *qui* auront entendu que tu *étais*, ô Eternel, au milieu de ce peuple, *et* que tu apparaissais, ô Eternel, visiblement, que ta nuée s'arrêtait sur eux, et que tu marchais devant eux, le jour dans la colonne de nuée, et pendant la nuit dans la colonne de feu;
15. Quand tu auras fait mourir ce peuple, comme un seul homme, les nations, *dis-je*, qui auront entendu parler de ton nom, diront :
16. Parce que l'Eternel ne pouvait pas faire entrer ce peuple au pays qu'il avait juré de leur *donner*, il les a tués dans le désert.
17. Or, maintenant, je te prie, que la grandeur de la puissance du Seigneur soit reconnue, comme tu *en* as parlé, en disant :
18. L'Eternel *est* lent à la colère et abondant en miséricorde; il pardonne l'iniquité et le forfait, et il ne tient nullement *le coupable* pour innocent; il punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième *génération*.
19. Pardonne, je te prie, l'iniquité de ce peuple, selon la grandeur de ta miséricorde, et comme tu as pardonné à ce peuple depuis l'Egypte jusqu'ici.
20. Et l'Eternel dit : Je *leur* ai pardonné selon ta parole;
21. Mais, certainement, je *suis* vivant, et la gloire de l'Eternel remplira toute la terre.
22. Que quant à tous ces hommes qui ont vu ma gloire et les signes que j'ai faits en Egypte et au désert, et qui m'ont déjà tenté dix fois, et qui n'ont point obéi à ma voix,
23. Jamais ils ne verront le pays que j'avais juré à leurs pères *de leur donner*. Tous ceux qui m'ont irrité ne le verront point.
24. Mais parce que mon serviteur Caleb a été conduit d'un autre esprit, et m'a suivi constamment, je le ferai aussi entrer au pays où il a été, et sa postérité le possédera en héritage.
25. Or, les Hamalékites et les Cananéens habitent en la vallée; retournez demain en arrière, et allez-vous-en au désert par le chemin de la mer Rouge.
26. L'Eternel parla aussi à Moïse et à Aaron, disant :
27. Jusqu'à quand *supporterai-je* cette assemblée méchante, qui murmure contre moi? J'ai entendu les murmures des enfants d'Israël, par lesquels ils murmurent contre moi.
28. Dis-leur : Je *suis* vivant, dit l'Eternel, si je ne vous fais ce que j'ai entendu que vous avez dit;
29. Vos cadavres tomberont dans ce désert; et pour ce qui est de tous ceux d'entre vous, dont on a fait le dénombrement, selon tout le compte que vous *en* avez fait, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, qui avez murmuré contre moi,
30. Si *jamais* vous entrez au pays pour lequel j'avais levé ma main, *jurant* que je vous y ferais habiter; excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.
31. Mais j'*y* ferai entrer vos petits enfants, desquels vous avez dit qu'ils seraient en proie; et ils sauront *ce qu'est* le pays que vous avez méprisé.
32. Mais pour vous, vos cadavres tomberont dans ce désert.
33. Et vos enfants iront paissant dans ce désert quarante ans, et ils porteront *la peine de* vos prostitutions, jusqu'à ce que vos corps morts soient consumés dans le désert.
34. Selon le nombre des jours pendant lesquels vous avez épié le pays, *savoir*, quarante jours, chaque jour pour chaque année; vous porterez *la peine de* vos iniquités pendant quarante ans, et vous connaîtrez que j'ai interrompu le cours de mes bénédictions *sur vous*.
35. Je suis l'Eternel qui *l'*ai dit, si je ne fais ceci à toute cette méchante assemblée, à tous ceux qui se sont assemblés contre moi; ils seront consumés en ce désert, et ils y mourront.
36. Et, *en effet*, les hommes que Moïse avait envoyés pour épier le pays, et qui, étant de retour, avaient fait murmurer contre lui toute l'assemblée, en décriant fort ce pays;
37. Ces hommes-là, qui avaient si fort décrié le pays, moururent, étant frappés devant l'Eternel.
38. *Il n'y eut que* Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, *qui* survécurent, d'entre ceux qui étaient allés épier le pays.
39. Or, Moïse dit ces choses-là à tous les enfants d'Israël; et il y eut un grand deuil parmi le peuple.
40. Puis, s'étant levés de bon matin, ils montèrent sur le haut de la montagne, disant : Nous voici, et nous monterons

au lieu dont l'Eternel a parlé; car nous avons péché.
41. Mais Moïse *leur* dit : Pourquoi transgressez-vous le commandement de l'Eternel? Cela ne réussira point.
42. N'*y* montez point, de peur que vous ne soyez battus devant vos ennemis; car l'Eternel n'est point au milieu de vous.
43. Car les Hamalékites et les Cananéens *sont* là devant vous; et vous tomberez par l'épée, parce que vous vous êtes détournés de suivre l'Eternel; l'Eternel aussi ne sera point avec vous.
44. Toutefois ils s'obstinèrent de monter sur le haut de la montagne; mais l'arche de l'alliance de l'Eternel, et Moïse, ne sortirent pas du milieu du camp.
45. Alors les Hamalékites et les Cananéens qui habitaient sur cette montagne-là, descendirent et les taillèrent en pièces jusqu'en Horma.

## CHAPITRE XV.

1. Puis l'Eternel parla à Moïse, disant:
2. Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés au pays où vous devez demeurer, *et* que je vous donne,
3. Et que vous voudrez faire un sacrifice par le feu à l'Eternel, un holocauste, ou un *autre* sacrifice, *soit* pour vous acquitter de quelque vœu, ou volontairement, ou dans vos fêtes solennelles, pour faire une offrande de bonne odeur à l'Eternel, de taureaux, ou de menu bétail;
4. Tous ceux qui offriront, présenteront pour leur oblation à l'Eternel, un gâteau de fleur de farine, d'un dixième, pétrie avec la quatrième partie d'un hin d'huile;
5. Et la quatrième d'un hin de vin pour l'aspersion; *c'est ce que* tu feras sur l'holocauste, ou sur *quelque autre* sacrifice, pour chaque agneau.
6. Que *si c'est* pour un bélier, tu feras un gâteau de deux dixièmes de fleur de farine, pétrie avec la troisième partie d'un hin d'huile;
7. Et la troisième partie d'un hin de vin pour l'aspersion, *que* tu offriras en bonne odeur à l'Eternel.
8. Que si tu sacrifies un veau en holocauste, ou en *quelque autre* sacrifice, *soit* pour t'acquitter de quelque vœu *important*, soit *pour quelque* sacrifice de prospérités *que tu offres* à l'Eternel,
9. On offrira, avec le veau, un gâteau de trois dixièmes de fleur de farine, pétrie avec la moitié d'un hin d'huile;
10. Et tu offriras la moitié d'un hin de vin pour l'aspersion, en offrande faite par le feu de bonne odeur à l'Eternel.
11. On en fera de même pour chaque taureau, chaque bélier, et chaque petit d'entre les brebis et d'entre les chèvres;
12. Selon le nombre que vous *en* sacrifierez, vous ferez ainsi pour chacun, *savoir*, selon leur nombre.
13. Tous ceux qui sont nés au pays feront ces choses de cette manière, lorsqu'ils offriront un sacrifice fait par le feu en bonne odeur à l'Eternel.
14. Que si quelque étranger, ou *quelque autre* parmi vous, faisant son séjour avec vous, dans vos âges, fait un sacrifice par le feu en bonne odeur à l'Eternel, il fera comme vous ferez.
15. O assemblée, *il y aura* une même ordonnance pour vous et pour l'étranger qui fait son séjour *parmi vous; il y aura* une même ordonnance perpétuelle d'âge en âge; il en sera de l'étranger comme de vous en la présence de l'Eternel.
16. Il y aura une même loi et une même règle pour vous et pour l'étranger qui fait son séjour parmi vous.
17. L'Eternel parla aussi à Moïse, disant:
18. Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés au pays où je vous ferai entrer,
19. Et que vous mangerez du pain du pays, vous *en* offrirez une offrande élevée à l'Eternel.
20. Vous offrirez, en offrande élevée, un gâteau pour les prémices de votre pâte; vous l'offrirez de la même manière que l'offrande élevée de l'aire.
21. Vous donnerez *donc*, d'âge en âge, à l'Eternel une offrande élevée des prémices de votre pâte.
22. Et lorsque vous aurez manqué par erreur, et que vous n'aurez pas fait tous ces commandements que l'Eternel a donnés à Moïse,
23. Tout ce que l'Eternel vous a commandé par Moïse, depuis le jour qu'il *vous* a donné ses commandements, et dans la suite, pour vos descendants,
24. S'il arrive que *la chose* ait été faite par erreur, sans que l'assemblée l'ait su, toute l'assemblée sacrifiera en holocauste, en bonne odeur à l'Eternel, un veau *pris* du troupeau, avec son gâteau et son aspersion, selon l'ordonnance, et un jeune bouc en offrande pour le péché.
25. Ainsi le sacrificateur fera propitiation pour toute l'assemblée des enfants d'Israël, et il leur sera pardonné, parce que *c'est* une chose arrivée par erreur. Et ils amèneront devant l'Eternel leur offrande, *qui doit être* un sacrifice fait par le feu à l'Eternel, et l'offrande pour le péché, à cause de leur erreur;
26. Et il sera pardonné à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et à l'étranger qui fait son séjour parmi eux, parce que *cela est arrivé* à tout le peuple par erreur.
27. Que si une seule personne pèche par erreur, elle offrira une chèvre de l'année en offrande pour le péché.
28. Et le sacrificateur fera propitiation pour la personne qui aura péché par erreur, de ce qu'elle aura péché par erreur devant l'Eternel, afin de faire propitiation pour elle; il lui sera pardonné.
29. Il y aura une même loi pour celui qui aura fait *quelque chose* par erreur, tant *pour* celui qui est né au pays des

enfants d'Israël, que pour l'étranger qui fait son séjour parmi eux.

30. Mais pour celui qui aura péché par fierté, soit qu'il soit né au pays, soit qu'il soit étranger, *et* qui aura outragé l'Eternel, cette personne-là sera retranchée du milieu de son peuple;

31. Car il a méprisé la parole de l'Eternel, et il a enfreint son commandement; cette personne *donc* sera certainement retranchée; son iniquité *sera* sur elle.

32. Or, les enfants d'Israël étant au désert, trouvèrent un homme qui ramassait du bois le jour du Sabbat.

33. Et ceux qui le trouvèrent ramassant du bois, l'amenèrent à Moïse et à Aaron, et à toute l'assemblée.

34. Et ils le mirent en prison; car on n'avait pas *encore* déclaré ce qu'on lui devait faire.

35. Alors l'Eternel dit à Moïse: On punira de mort cet homme-là, *et* toute l'assemblée le lapidera hors du camp.

36. Toute l'assemblée donc le mena hors du camp, et ils le lapidèrent, et il mourut, comme l'Eternel *l'*avait commandé à Moïse.

37. L'Eternel parla aussi à Moïse, disant:

38. Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur, qu'ils se fassent, d'âge en âge, des bandes aux pans de leurs vêtements; et qu'ils mettent sur les bandes des pans *de leurs vêtements* un cordon de couleur d'hyacinthe.

39. *Ce cordon* sera sur la bande, et en le voyant, vous vous souviendrez de tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les fassiez, et que vous ne suiviez point *les pensées de* votre cœur, et *les égarements de* vos yeux, qui vous font tomber dans l'infidélité;

40. Afin que vous vous souveniez de tous mes commandements, et que vous les fassiez, et que vous soyez saints à votre Dieu.

41. Je *suis* l'Eternel votre Dieu, qui vous ai tirés du pays d'Egypte pour être votre Dieu. Je *suis* l'Eternel votre Dieu.

## CHAPITRE XVI.

1. Or, Coré, fils de Jitshar, fils de Kéhath, fils de Lévi, fit une entreprise avec Dathan et Abiram, enfants d'Eliab, et On, fils de Péleth, enfants de Ruben;

2. Et ils s'élevèrent contre Moïse, avec deux cent cinquante hommes des enfants d'Israël, *qui étaient* des principaux de l'assemblée *et* qu'on appelait pour tenir le conseil, *et qui étaient* des gens de réputation.

3. Ils s'assemblèrent donc contre Moïse et contre Aaron, et ils leur dirent: Qu'il vous suffise que tous ceux de l'assemblée sont consacrés, et que l'Eternel *est* au milieu d'eux; pourquoi vous élevez-vous par-dessus l'assemblée de l'Eternel?

4. *Ce que* Moïse ayant entendu, il se prosterna le visage *contre terre;*

5. Et il parla à Coré et à tous ceux qui étaient assemblés avec lui, et *leur* dit: *Demain* matin l'Eternel donnera à connaître celui qui lui *appartient*, et celui qui est consacré, et il fera approcher de lui, il fera, dis-je, approcher de lui celui qu'il aura choisi.

6. Faites ceci: Prenez des encensoirs, Coré, et tous ceux qui sont assemblés avec lui;

7. Et demain mettez-y du feu, et mettez-y du parfum devant l'Eternel; et l'homme que l'Eternel aura choisi, sera celui qu'il a consacré. Enfants de Lévi, qu'il vous suffise.

8. Moïse dit encore à Coré: Ecoutez maintenant, enfants de Lévi:

9. Est-ce trop peu de chose pour vous que le Dieu d'Israël vous ait séparés de l'assemblée d'Israël, vous faisant approcher de lui pour être employés au service du pavillon de l'Eternel, et pour assister devant l'assemblée, afin de faire le service pour eux?

10. Et qu'il t'ait fait approcher, et tous tes frères, les enfants de Lévi, avec toi; que vous recherchiez encore le sacerdoce.

11. C'est pourquoi, et toi et tous ceux qui sont assemblés avec toi, vous vous êtes assemblés contre l'Eternel. Car qui est Aaron, que vous murmuriez contre lui?

12. Et Moïse envoya appeler Dathan et Abiram, enfants d'Eliab, qui répondirent: Nous n'*y* monterons point.

13. Est-ce peu de chose que tu nous aies fait monter hors d'un pays où coulent le lait et le miel, pour nous faire mourir dans ce désert, que tu veuilles même dominer sur nous?

14. Et nous as-tu fait venir dans un pays où coulent le lait et le miel? et nous as-tu donné *quelque* héritage de champs ou de vignes? Crèveras-tu les yeux de ces gens? Nous n'*y* monterons point.

15. Alors Moïse fut fort indigné, et il dit à l'Eternel: Ne regarde point à leur offrande; je n'ai pas pris d'eux un seul âne et je n'ai point fait de mal à aucun d'eux.

16. Puis Moïse dit à Coré: Toi et tous ceux qui sont assemblés avec toi, trouvez-vous demain devant l'Eternel, toi, *dis-je*, et ceux-ci; *qu'*Aaron aussi *s'y trouve*.

17. Et prenez chacun vos encensoirs, et mettez-y du parfum; et que chacun présente devant l'Eternel son encensoir, *qui seront* deux cent cinquante encensoirs; et toi et Aaron, *ayez aussi* chacun votre encensoir.

18. Ils prirent donc chacun leur encensoir, et ils y mirent du feu, et ensuite du parfum, et ils se tinrent à l'entrée du tabernacle d'assignation; Moïse et Aaron *s'y tinrent* aussi.

19. Et Coré fit assembler contre eux toute l'assemblée à l'entrée du tabernacle d'assignation, et la gloire de l'Eternel se fit voir à toute l'assemblée.

20. Puis, l'Eternel parla à Moïse et à Aaron, disant:
21. Séparez-vous du milieu de cette assemblée; et je les consumerai en un moment.
22. Et ils se prosternèrent le visage *contre terre*, et dirent: O Dieu fort, Dieu des esprits de toute chair, un seul homme a péché, et te mettras-tu dans une *si grande* colère contre toute l'assemblée?
23. Et l'Eternel parla à Moïse, disant:
24. Parle à l'assemblée, et dis-*lui*: Retirez-vous d'autour des tentes de Coré, Dathan et Abiram.
25. Moïse donc se leva et s'en alla vers Dathan et Abiram; et les anciens d'Israël le suivirent.
26. Et il parla à l'assemblée, disant: Retirez-vous, je vous prie, des tentes de ces méchants hommes, et ne touchez à rien qui leur *appartienne*, de peur que vous ne soyez consumés pour tous leurs péchés.
27. Ils se retirèrent donc d'auprès des tentes de Coré, de Dathan, et d'Abiram. Et Dathan et Abiram sortirent, et se tinrent debout à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs familles.
28. Et Moïse dit: Vous connaîtrez à ceci que l'Eternel m'a envoyé pour faire toutes ces choses, *et* que *je n'ai* rien *fait* de moi-même:
29. Si ces hommes meurent comme tous les hommes meurent, et s'ils sont punis comme tous les hommes le sont, l'Eternel ne m'a point envoyé;
30. Mais si l'Eternel crée une chose toute nouvelle, et que la terre ouvre sa bouche, et les engloutisse avec tout ce qui leur *appartient*, et qu'ils descendent vivants dans le gouffre; alors vous saurez que ces hommes-là ont irrité l'Eternel.
31. Et dès qu'il eut achevé de prononcer toutes ces paroles, la terre qui *était* sous eux se fendit;
32. Et la terre s'entr'ouvrant, les engloutit avec leurs familles, et tous les hommes qui *étaient* à Coré, et tout *leur* bien.
33. Ils descendirent donc, eux et tous ceux qui leur *appartenaient*, vivants dans le gouffre; et la terre les couvrit; et *ainsi* ils périrent du milieu de l'assemblée.
34. Et tout Israël, qui *était* autour d'eux, s'enfuit à leur cri; car ils disaient: *Prenons garde* que la terre ne nous engloutisse.
35. Et le feu sortit, de la part de l'Eternel, et consuma les deux cent cinquante hommes qui offraient le parfum.
36. Après cela, l'Eternel parla à Moïse, disant:
37. Dis à Eléazar, fils d'Aaron sacrificateur, qu'il ramasse les encensoirs du milieu de l'embrasement, et qu'on *en* jette le feu loin; car ils sont consacrés;
38. *Savoir*, les encensoirs de ceux qui ont péché sur leurs âmes; et qu'on en fasse des plaques larges, pour couvrir l'autel; puisqu'ils les ont offerts devant l'Eternel, ils seront consacrés, et ils seront pour signe aux enfants d'Israël.
39. Ainsi Eléazar sacrificateur prit les encensoirs d'airain, que ceux qui furent brûlés avaient présentés, et on *en* fit des plaques pour couvrir l'autel.
40. *C'est* un mémorial aux enfants d'Israël, afin que nul étranger, qui n'est point de la race d'Aaron, ne s'approche pour faire le parfum en la présence de l'Eternel, et qu'il ne soit comme Coré, et comme ceux qui s'assemblèrent avec lui, ainsi que l'Eternel en avait parlé par Moïse.
41. Or, dès le lendemain toute l'assemblée des enfants d'Israël murmura contre Moïse et contre Aaron, disant: Vous avez fait mourir le peuple de l'Eternel.
42. Et il arriva, comme l'assemblée se formait contre Moïse et contre Aaron, qu'ils regardèrent vers le tabernacle d'assignation, et voici, la nuée le couvrit, et la gloire de l'Eternel apparut.
43. Moïse donc et Aaron vinrent devant le tabernacle d'assignation.
44. Et l'Eternel parla à Moïse, disant:
45. Otez-vous du milieu de cette assemblée, et je les consumerai en un moment. Alors ils se prosternèrent le visage *contre terre*.
46. Puis Moïse dit à Aaron: Prends l'encensoir, et mets-y du feu de dessus l'autel; mets-*y* aussi du parfum et va promptement à l'assemblée, et fais propitiation pour eux; car une grande colère est partie de devant l'Eternel; la plaie a commencé.
47. Et Aaron prit *l'encensoir*, comme Moïse *lui* avait dit, et il courut au milieu de l'assemblée; et voici, la plaie avait *déjà* commencé sur le peuple. Alors il mit du parfum, et il fit propitiation pour le peuple.
48. Et comme il se tenait entre les morts et les vivants, la plaie fut arrêtée.
49. Et il y *en* eut quatorze mille sept cents qui moururent de cette plaie, outre ceux qui étaient morts pour le fait de Coré.
50. Et Aaron retourna vers Moïse à l'entrée du tabernacle d'assignation, après que la plaie fut arrêtée.

## CHAPITRE XVII.

1. Après cela, l'Eternel parla à Moïse, disant:
2. Parle aux enfants d'Israël, et prends une verge de chacun d'eux, selon la maison de *leur* père, *savoir*, douze verges de tous *ceux qui sont* les principaux d'entre eux, selon la maison de leurs pères, *et* tu écriras le nom de chacun sur sa verge.
3. De plus, tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi; car *il y aura* une

verge pour chaque chef de maison de leurs pères.

4. Et tu les poseras au tabernacle d'assignation, devant le témoignage, où j'ai accoutumé de me trouver avec vous.

5. Et il arrivera que la verge de l'homme que j'aurai choisi, fleurira; et je ferai cesser les murmures des enfants d'Israël, par lesquels ils murmurent contre vous.

6. Quand Moïse eut parlé aux enfants d'Israël, tous les principaux d'entre eux lui donnèrent, selon la maison de leurs pères, chacun une verge; *ainsi il y eut* douze verges. Or, la verge d'Aaron *fut mise* parmi leurs verges.

7. Et Moïse mit les verges devant l'Eternel, dans le tabernacle du témoignage.

8. Et il arriva dès le lendemain, que Moïse étant entré au tabernacle du témoignage, voici, la verge d'Aaron avait fleuri pour la maison de Lévi, et elle avait jeté des fleurs, produit des boutons et mûri des amandes.

9. Alors Moïse tira dehors, de devant l'Eternel, toutes les verges, *et les porta* à tous les enfants d'Israël, et *les* ayant vues, ils reprirent chacun leurs verges.

10. Après cela, l'Eternel dit à Moïse: Reporte la verge d'Aaron devant le témoignage, pour être gardée comme un signe aux enfants rebelles; et tu feras cesser leurs murmures contre moi, et *ainsi* ils ne mourront point.

11. *C'est ce que* fit Moïse, il fit comme l'Eternel *le* lui avait commandé.

12. Et les enfants d'Israël parlèrent à Moïse, disant: Voici, nous défaillons, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus;

13. Quiconque s'approche du pavillon de l'Eternel mourra. Serons-nous tous entièrement consumés?

## CHAPITRE XVIII.

1. Alors l'Eternel dit à Aaron: Toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez l'iniquité du sanctuaire; et toi, et tes fils avec toi, vous porterez l'iniquité de votre sacerdoce.

2. Fais aussi approcher de toi tes frères, *savoir*, la tribu de Lévi, *qui est* la tribu de ton père, afin qu'ils te soient joints et qu'ils te servent; mais pour toi et tes fils avec toi, *vous servirez* devant le tabernacle du témoignage.

3. Ils garderont *tout* ce que tu *leur* ordonneras de garder, et ce qu'il faut garder de tout le tabernacle; mais ils n'approcheront point des vaisseaux du sanctuaire, ni de l'autel, de peur qu'ils ne meurent et *que* vous *ne mouriez* avec eux.

4. Ils te seront donc joints, et ils garderont *tout* ce qu'il faut garder au tabernacle d'assignation, pour tout le service du tabernacle, et nul étranger n'approchera de vous.

5. Mais vous prendrez garde à ce qu'il faut faire au sanctuaire, et à ce qu'il faut faire à l'autel, afin qu'il n'y ait plus d'indignation sur les enfants d'Israël.

6. Car pour moi, voici, j'ai pris vos frères les Lévites, du milieu des enfants d'Israël; *ils* vous *sont* donnés en pur don pour l'Eternel, afin qu'ils soient employés au service du tabernacle d'assignation.

7. Mais pour toi et tes fils avec toi, vous ferez la charge de votre sacerdoce, en tout ce qui concerne l'autel, et *ce qui est* au devant du voile; et vous *y* ferez le service. J'établis votre sacerdoce en office de pur don; c'est pourquoi, si quelque étranger *en* approche, on le fera mourir.

8. L'Eternel dit encore à Aaron: Voici, je t'ai donné en garde mes offrandes élevées, *savoir*, de toutes les choses consacrées par les enfants d'Israël; je te les ai données, et à tes enfants, par une ordonnance perpétuelle, à cause de l'onction.

9. Ceci t'appartiendra d'entre les choses très saintes qui ne sont point brûlées, *savoir*, toutes leurs offrandes, soit de tous leurs gâteaux, soit de tous leurs sacrifices pour le péché, soit de tous leurs sacrifices pour le délit, qu'ils m'apporteront; ce *sont* des choses très saintes pour toi et pour tes enfants.

10. Tu les mangeras dans le lieu très saint; tout mâle en mangera; ce te sera une chose sacrée.

11. Ceci aussi *t'appartiendra*, *savoir*, les offrandes élevées qu'ils donneront de toutes les offrandes tournées des enfants d'Israël; je te les ai données, et à tes fils et à tes filles avec toi, par une ordonnance perpétuelle. Quiconque sera net en ta maison en mangera.

12. Je t'ai donné *aussi* leurs prémices qu'ils offriront à l'Eternel, *savoir*, tout le meilleur de l'huile, et tout le meilleur du moût et du froment,

13. Les premiers fruits de toutes les choses que leur terre *produira*, *et* qu'ils apporteront à l'Eternel t'appartiendront; quiconque sera net dans ta maison en mangera.

14. Tout interdit en Israël t'appartiendra.

15. Tout ce qui naît le premier, de toute chair qu'ils offriront à l'Eternel, tant des hommes que des bêtes, t'appartiendra; mais on ne manquera pas de racheter le premier-né de l'homme: on rachètera aussi le premier-né de la bête souillée.

16. Et on rachètera *les premiers-nés des hommes* qui doivent être rachetés, depuis l'âge d'un mois, selon l'estimation que tu feras, *qui sera* de cinq sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire, qui *est* de vingt oboles.

17. Mais on ne rachètera point le premier-né de la vache, ni le premier-né de la brebis, ni le premier-né de la chèvre; *car* ce *sont* des choses sacrées. Tu répandras leur sang sur l'autel, et tu

feras fumer leur graisse; *c'est* un sacrifice fait par le feu, en bonne odeur à l'Eternel.

18. Et leur chair t'appartiendra, comme la poitrine qu'on tourne *et qu'on élève,* et comme l'épaule droite.

19. Je t'ai donné toutes les offrandes élevées des choses sacrées que les enfants d'Israël offriront à l'Eternel, à toi, à tes fils, et à tes filles avec toi, par une ordonnance perpétuelle; *c'est* une alliance très ferme pour toujours devant l'Eternel, pour toi et pour ta postérité avec toi.

20. Puis l'Eternel dit à Aaron : Tu n'auras point d'héritage en leur pays, tu n'auras point de portion parmi eux; je *suis* ta portion et ton héritage au milieu des enfants d'Israël.

21. Et pour ce qui est des enfants de Lévi, voici, je leur ai donné pour héritage toutes les dîmes d'Israël, pour le service auquel ils sont employés, *qui est* le service du tabernacle d'assignation.

22. Les enfants d'Israël n'approcheront plus du tabernacle d'assignation, de peur qu'ils ne soient coupables de péché, *et* qu'ils ne meurent.

23. Mais les Lévites s'emploieront au service du tabernacle d'assignation, et ils porteront les péchés *du peuple; cette* ordonnance *sera* perpétuelle d'âge en âge; et ils ne posséderont point d'héritage parmi les enfants d'Israël.

24. Car j'ai donné pour héritage aux Lévites les dîmes des enfants d'Israël, qu'ils offriront à l'Eternel en offrande élevée; c'est pourquoi j'ai dit d'eux, *qu*'ils n'auront point d'héritage parmi les enfants d'Israël.

25. Puis l'Eternel parla à Moïse, disant :

26. Tu parleras aussi aux Lévites, et tu leur diras : Quand vous aurez reçu des enfants d'Israël les dîmes que je vous ai données *à prendre* d'eux pour votre héritage, vous offrirez de ces *dîmes* l'offrande élevée de l'Eternel, *savoir,* la dîme de la dîme.

27. Et votre offrande élevée vous sera allouée, comme le froment qui *est pris* de l'aire, et comme l'abondance de la cuve.

28. Ainsi vous offrirez aussi l'offrande élevée de l'Eternel de toutes vos dîmes que vous aurez reçues des enfants d'Israël, et vous en donnerez, *de chacune,* l'offrande élevée de l'Eternel à Aaron sacrificateur.

29. Vous offrirez toute l'offrande élevée de l'Eternel de toutes les choses qui vous sont données, de tout ce qu'il y a de meilleur, pour consacrer *la dîme, prise* de la *dîme* même.

30. Et tu leur diras : Quand vous aurez offert, en offrande élevée, le meilleur de *la dîme,* il sera alloué aux Lévites comme le revenu de l'aire, et comme le revenu de la cuve.

31. Et vous la mangerez en tout lieu, vous et vos familles; car *c'est* votre salaire, pour le service que vous faites au tabernacle d'assignation.

32. Et vous ne serez point coupables de péché, quand vous aurez offert ce qu'il y aura de meilleur en offrande élevée, et vous ne profanerez point les choses sacrées des enfants d'Israël, et vous ne mourrez point.

## CHAPITRE XIX.

1. L'Eternel parla aussi à Moïse et à Aaron, disant :

2. *C'est* ici une ordonnance de la loi que l'Eternel a commandé *d'observer,* disant : Parle aux enfants d'Israël, et qu'ils t'amènent une jeune vache rousse, entière, qui n'ait point de défaut, et qui n'ait point porté le joug.

3. Et vous la donnerez à Eléazar sacrificateur, qui la mènera hors du camp, et on l'égorgera en sa présence.

4. Ensuite Eléazar, sacrificateur, prendra de son sang avec son doigt, et il fera sept fois aspersion du sang, vers le devant du tabernacle d'assignation.

5. Et on brûlera la jeune vache en sa présence; on brûlera sa peau, sa chair et son sang, avec ses excréments.

6. Et le sacrificateur prendra du bois de cèdre, de l'hysope et du cramoisi, et il *les* jettera dans le feu où l'on brûlera la jeune vache.

7. Puis le sacrificateur lavera ses vêtements et sa chair avec de l'eau, et après cela il rentrera au camp; et le sacrificateur sera souillé jusqu'au soir.

8. Et celui qui l'aura brûlée lavera ses vêtements, et son corps *aussi* avec de l'eau, et il sera souillé jusqu'au soir.

9. Et un homme *qui sera* pur ramassera les cendres de la jeune vache, et il *les* mettra hors du camp en un lieu net; et elles seront gardées pour l'assemblée des enfants d'Israël, afin d'*en faire* l'eau d'aspersion; *c'est* une purification pour le péché.

10. Et celui qui aura ramassé les cendres de la jeune vache lavera ses vêtements, et il sera souillé jusqu'au soir; et ce sera une ordonnance perpétuelle aux enfants d'Israël et à l'étranger qui fait son séjour parmi eux.

11. Celui qui touchera un corps mort, de quelque personne que ce soit, sera souillé sept jours.

12. Il se purifiera donc avec cette *eau-là* le troisième jour, et au septième jour il sera pur; que s'il ne se purifie pas au troisième ni au septième jour, il ne sera point pur.

13. Tout homme qui aura touché le corps mort de quelque personne qui sera morte, et qui ne sera point purifié, a souillé le pavillon de l'Eternel; aussi une telle personne sera retranchée d'Israël, car il sera souillé, parce que l'eau d'aspersion n'aura pas été répandue sur lui; sa souillure *demeure* encore sur lui.

14. C'*est* ici la loi : Quand un homme sera mort dans quelque tente, quiconque entrera dans la tente, et tout ce qui *sera* dans la tente, sera souillé sept jours.
15. Et tout vaisseau découvert, sur lequel il n'y a point de couvercle attaché, sera souillé.
16. Et quiconque touchera, dans les champs, un homme qui aura été tué par l'épée, ou quelque mort, ou quelque os d'homme, ou un sépulcre, sera souillé sept jours.
17. Et on prendra, pour celui qui sera souillé, de la poudre de la *jeune vache* brûlée pour le péché, et on *la* mettra dans un vaisseau, et de l'eau vive pardessus;
18. Et un homme *qui sera* pur prendra de l'hysope, et *l'*ayant trempée dans l'eau, il *en* fera aspersion sur la tente, sur tous les vaisseaux, sur *toutes* les personnes qui auront été là, et sur celui qui aura touché l'os, ou l'homme tué, ou le mort, ou le sépulcre.
19. Cet homme donc, *qui sera* pur, *en* fera aspersion sur celui qui sera souillé, au troisième jour et au septième, et il le purifiera le septième; puis il lavera ses vêtements, et il se lavera avec de l'eau; et le soir il sera pur.
20. Mais l'homme qui sera souillé et *qui* ne se purifiera point, cette personne sera retranchée du milieu de l'assemblée, parce qu'il aura souillé le sanctuaire de l'Eternel; l'eau d'aspersion n'ayant pas été répandue sur lui, il *est* souillé.
21. Et ceci leur sera une ordonnance perpétuelle; et celui qui aura fait aspersion de l'eau lavera ses vêtements; et quiconque aura touché l'eau d'aspersion sera souillé jusqu'au soir.
22. Et tout ce que l'homme souillé touchera, sera souillé; et la personne qui *le* touchera, sera souillée jusqu'au soir.

## CHAPITRE XX.

1. Or, les enfants d'Israël, *et* toute l'assemblée, arrivèrent au désert de Tsin, au premier mois; et le peuple s'arrêta à Kadès, et Marie mourut là, et elle y fut ensevelie.
2. Et n'y ayant point d'eau pour le peuple, ils s'assemblèrent contre Moïse et contre Aaron.
3. Et le peuple contesta avec Moïse, et ils *lui* dirent : Plût à Dieu que nous fussions morts, quand nos frères moururent devant l'Eternel !
4. Et pourquoi avez-vous fait venir l'assemblée de l'Eternel dans ce désert, pour y mourir avec nos bêtes?
5. Et pourquoi nous avez-vous fait monter hors d'Egypte, pour nous amener en ce méchant lieu, *qui n'est* point un lieu pour semer, ni *un lieu* pour des figuiers, ni pour des vignes, ni pour des grenadiers, et *où même* il n'y a point d'eau pour boire?
6. Alors Moïse et Aaron se retirèrent de devant l'assemblée, à l'entrée du tabernacle d'assignation, et ils tombèrent sur leur visage, et la gloire de l'Eternel leur apparut.
7. Puis l'Eternel parla à Moïse, disant :
8. Prends la verge et fais convoquer l'assemblée, toi et Aaron ton frère, et parlez au rocher en leur présence, et il donnera ses eaux; ainsi tu leur feras donner de l'eau du rocher, et tu donneras à boire à l'assemblée et à leurs bêtes.
9. Moïse donc prit la verge de devant l'Eternel, comme il lui avait commandé.
10. Et Moïse et Aaron firent convoquer l'assemblée devant le rocher, et il leur dit : Vous rebelles, écoutez maintenant : Vous ferons-nous sortir de l'eau de ce rocher?
11. Puis Moïse leva la main, et frappa de sa verge le rocher, deux fois; alors des eaux sortirent en abondance, et l'assemblée but, et leurs bêtes *aussi*.
12. Après, l'Eternel dit à Moïse et à Aaron : Parce que vous n'avez point cru en moi, pour me sanctifier devant les enfants d'Israël, aussi vous n'introduirez point cette assemblée dans le pays que je leur ai donné.
13. Ce *sont* là les eaux de contestation, pour lesquelles les enfants d'Israël débattirent contre l'Eternel; et il se sanctifia en eux.
14. Puis Moïse envoya des ambassadeurs, de Kadès au roi d'Edom, *pour lui dire :* Ainsi a dit ton frère Israël : Tu sais tout le travail que nous avons eu;
15. Comment nos pères descendirent en Egypte, où nous avons demeuré longtemps, et comment les Egyptiens nous ont maltraités, nous et nos pères;
16. Et nous avons crié à l'Eternel, qui, ayant entendu nos cris, a envoyé *son* ange, et nous a tirés de l'Egypte. Or, voici, nous *sommes* à Kadès, ville *qui est* au bout de tes frontières;
17. Je te prie que nous passions par ton pays; nous ne passerons point par les champs, ni par les vignes, et nous ne boirons *de* l'eau d'aucun puits, nous marcherons par le chemin royal, nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons passé tes frontières;
18. Mais *le roi* d'Edom lui dit : Ne passe point par *mon pays*, de peur que je ne sorte en armes contre toi.
19. Les enfants d'Israël lui répondirent : Nous monterons par le grand chemin, et si nous buvons de tes eaux, moi et mes bêtes, je *te* les payerai. Permets-moi seulement d'*y* prendre mon passage.
20. Mais *le roi d'Edom* lui dit : Tu n'*y* passeras point. Et *sur cela* il sortit avec une grande multitude, et à main armée, pour aller à sa rencontre.
21. Ainsi Edom ne voulut point permettre à Israël de passer par ses fron-

tières; c'est pourquoi Israël se détourna de son *pays*.
22. Et les enfants d'Israël, *et* toute l'assemblée, étant partis de Kadès, vinrent en la montagne de Hor.
23. Alors l'Eternel parla à Moïse et à Aaron, en la montagne de Hor, près des frontières du pays d'Edom, disant :
24. Aaron sera recueilli vers ses peuples; car il n'entrera point au pays que j'ai donné aux enfants d'Israël, parce que vous avez été rebelles à mon commandement, aux eaux de contestation.
25. Prends *donc* Aaron et Eléazar son fils, et fais-les monter sur la montagne de Hor;
26. Puis, fais dépouiller Aaron de ses vêtements, et fais-en revêtir Eléazar son fils; et Aaron sera recueilli *vers ses pères*, et il mourra là.
27. Moïse donc fit comme l'Eternel *lui* avait commandé; et ils montèrent sur la montagne de Hor, à la vue de toute l'assemblée.
28. Et Moïse fit dépouiller Aaron de ses vêtements, et en fit revêtir Eléazar son fils; puis Aaron mourut là sur le haut de la montagne; et Moïse et Eléazar descendirent de la montagne.
29. Et toute l'assemblée, *savoir*, toute la maison d'Israël, voyant qu'Aaron était mort, le pleurèrent pendant trente jours.

## CHAPITRE XXI.

1. Quand le roi de Harad, Cananéen, qui habitait vers le midi, apprit qu'Israël venait par le chemin des espions, il combattit contre Israël, et il en emmena des prisonniers.
2. Alors Israël fit un vœu à l'Eternel, disant : Si tu livres ce peuple entre mes mains, je mettrai ses villes à l'interdit.
3. Et l'Eternel exauça la voix d'Israël, et il livra *entre ses mains* les Cananéens, qu'il détruisit à la façon de l'interdit, avec leurs villes; et il nomma le lieu Horma.
4. Puis ils partirent de la montagne de Hor, tirant vers la mer Rouge, pour faire le tour du pays d'Edom; et le peuple perdit courage par le chemin.
5. Le peuple donc parla contre Dieu, et contre Moïse, *et dit* Pourquoi nous as-tu fait monter hors de l'Egypte, pour mourir dans ce désert; car il n'y a point de pain ni d'eau, et notre âme est ennuyée de ce pain *si* léger.
6. Et l'Eternel envoya sur le peuple des serpents brûlants, qui mordaient tellement le peuple qu'il *en* mourut un grand nombre de ceux d'Israël.
7. Alors le peuple vint vers Moïse, et dit : Nous avons péché; car nous avons parlé contre l'Eternel, et contre toi. Prie l'Eternel, et qu'il ôte de dessus nous les serpents. Et Moïse pria pour le peuple.
8. Et l'Eternel dit à Moïse: Fais-toi un serpent brûlant, et mets-le sur une perche; et il arrivera que quiconque sera mordu, et le regardera, sera guéri.
9. Moïse donc fit un serpent d'airain, et il le mit sur une perche; et quand quelque serpent avait mordu un homme, *cet homme* regardait le serpent d'airain, et il était guéri.
10. Ensuite, les enfants d'Israël partirent et campèrent à Oboth.
11. Et étant partis d'Oboth, ils campèrent à Hijé-Habarim, au désert qui *est* vis-à-vis de Moab, vers le soleil levant.
12. Puis étant partis de là, ils campèrent vers le torrent de Zéred.
13. Et étant partis de là, ils campèrent au deçà d'Arnon, qui *est* au désert *et* qui sort des confins de l'Amorrhéen; (car Arnon *est* la frontière de Moab, entre les Moabites et les Amorrhéens.
14. C'est pourquoi il est dit, au livre des batailles de l'Eternel : Vaheb en Suphah, et les torrents *en* Arnon;
15. Et le cours des torrents qui tend vers le lieu où Har est située, et qui se rend aux frontières de Moab.)
16. Et de là *ils vinrent* à Béer. *C'est* le puits dont l'Eternel dit à Moïse : Assemble le peuple, et je leur donnerai de l'eau.
17. Alors Israël chanta ce cantique: Que le puits monte; chantez-lui, en vous répondant les uns aux autres.
18. *C'est* le puits que les seigneurs ont creusé, que les principaux du peuple, avec le législateur, ont creusé avec leurs bâtons. Et du désert *ils vinrent* à Mattana;
19. Et de Mattana à Nahaliel; et de Nahaliel à Bamoth;
20. Et de Bamoth à la vallée qui *est* au territoire de Moab, au sommet de Pisga, et *qui* regarde vers Jescimon.
21. Puis Israël envoya des ambassadeurs à Sihon, roi des Amorrhéens pour *lui* dire:
22. Permets que je passe par ton pays; nous ne nous détournerons point dans les champs, ni dans les vignes, *et* nous ne boirons point des eaux de *tes* puits; *mais* nous marcherons par le chemin royal, jusqu'à ce que nous ayons passé tes frontières.
23. Mais Sihon ne permit point qu'Israël passât ses frontières; et ayant assemblé tout son peuple, il sortit contre Israël au désert, il vint jusqu'en Jahats, et combattit contre Israël.
24. Mais Israël le fit passer au fil de l'épée, et conquit son pays, depuis Arnon jusqu'à Jabbok, *et* jusqu'aux enfants de Hammon; car la frontière des enfants de Hammon *était* forte.
25. Et Israël prit toutes les villes qui étaient là, et habita dans toutes les villes des Amorrhéens, à Hesçbon, et dans toutes les villes de son ressort.
26. Or, Hesçbon était la ville de Sihon, roi des Amorrhéens, qui avait le premier fait la guerre au roi de Moab, et avait pris sur lui tout son pays jusqu'à Arnon.

27. C'est pourquoi on dit en proverbe : Venez à Hesçbon, que la ville de Sihon soit bâtie et rétablie.
28. Car le feu est sorti de Hesçbon, *et* la flamme de la ville de Sihon; elle a consumé Har des Moabites, *et* les seigneurs de Bamoth à Arnon.
29. Malheur à toi, Moab; peuple de Kémos, tu es perdu; il a livré captifs ses fils qui se sauvaient, et ses filles, à Sihon, roi des Amorrhéens.
30. Nous les avons défaits à coups de flèches; Hesçbon est périe, jusqu'à Dibon; nous *les* avons désolés jusqu'à Nophah, qui *s'étend* jusqu'à Médéba.
31. Israël donc habita dans les terres des Amorrhéens.
32. Après cela, Moïse ayant envoyé *des gens* pour épier Jahzer, ils prirent les villes de son ressort, et ils *en* dépossédèrent les Amorrhéens qui y *etaient*.
33. Puis ils tournèrent et montèrent par le chemin de Basçan; et Hog, roi de Basçan, sortit en bataille pour les rencontrer à Edréhi, lui et tout son peuple.
34. Alors l'Eternel dit à Moïse : Ne le crains point, car je l'ai livré entre tes mains, et tout son peuple, et son pays, et tu lui feras comme tu as fait à Sihon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hesçbon.
35. Ils le battirent donc lui et ses enfants et tout son peuple, tellement qu'il ne lui en resta pas un seul; et ils possédèrent son pays.

## CHAPITRE XXII.

1. Puis les enfants d'Israël partirent, et campèrent dans les campagnes de Moab, au deçà du Jourdain, *vers* Jérico.
2. Or, Balak, fils de Tsippor, vit toutes les choses qu'Israël avait faites à l'Amorrhéen.
3. Et Moab eut une grande peur de ce peuple, parce qu'il était en grand nombre, et il fut en angoisse à cause des enfants d'Israël.
4. Et Moab dit aux anciens de Madian : Maintenant cette multitude mangera tout ce qui est autour de nous, comme le bœuf lèche *et broute* l'herbe de la campagne. Or, en ce temps-là Balak, fils de Tsippor, *était* roi de Moab.
5. Et il envoya des députés à Balaam, fils de Béhor, à Péthor, située sur le fleuve, au pays des enfants de son peuple, afin de l'appeler, *et* de *lui* dire : Voici un peuple qui est sorti d'Egypte; voici, il couvre le dessus de la terre, et il est campé vis-à-vis de moi.
6. Viens donc maintenant, je te prie, maudis-moi ce peuple, car il *est* plus puissant que moi; peut-être que je serai le plus fort, *et* que nous le battrons, et que je le chasserai du pays; car je sais *que* celui que tu béniras *sera* béni, et *que* celui que tu maudiras sera maudit.
7. Les anciens de Moab s'en allèrent donc, avec les anciens de Madian, ayant en leurs mains de quoi payer le devin, et ils vinrent à Balaam, et lui rapportèrent les paroles de Balak.
8. Et il leur répondit : Demeurez ici cette nuit, et je vous rendrai réponse, selon que l'Eternel m'aura parlé. Et les seigneurs des Moabites demeurèrent avec Balaam.
9. Et Dieu vint à Balaam, et *lui* dit : Qui *sont* ces hommes *que tu as* chez toi?
10. Et Balaam répondit à Dieu : Balak, fils de Tsippor, roi de Moab, a envoyé vers moi, *pour me dire :*
11. Voici un peuple qui est sorti d'Egypte, et *qui* a couvert le dessus de la terre; viens *donc* maintenant, maudis-le; peut-être que je le pourrai combattre, et que je le chasserai.
12. Et Dieu dit à Balaam : Tu n'iras point avec eux, *et* tu ne maudiras point ce peuple; car il *est* béni.
13. Et Balaam s'étant levé le matin, dit aux seigneurs *qui avaient été envoyés* par Balak : Retournez en votre pays, car l'Eternel a refusé de me laisser aller avec vous.
14. Ainsi les seigneurs des Moabites se levèrent et vinrent à Balak, et dirent : Balaam a refusé de venir avec nous.
15. Et Balak lui envoya encore des seigneurs en plus grand nombre, et plus honorables que les premiers;
16. Qui étant venus à Balaam, lui dirent : Ainsi a dit Balak, fils de Tsippor : Je te prie, que rien ne t'empêche de venir vers moi;
17. Car, certainement je te ferai beaucoup d'honneurs, et je ferai tout ce que tu me diras. Je te prie donc, viens, maudis ce peuple.
18. Et Balaam répondit aux serviteurs de Balak : Quand Balak me donnerait sa maison pleine d'or et d'argent, je ne pourrais pas transgresser le commandement de l'Eternel mon Dieu, pour faire *aucune* chose, ni petite ni grande.
19. Toutefois, je vous prie, demeurez maintenant ici encore cette nuit, et je saurai ce que l'Eternel continuera de me dire.
20. Et Dieu vint à Balaam la nuit, et lui dit : Puisque ces hommes sont venus t'appeler, lève-toi, *et* va-t'en avec eux; mais quoi qu'il en soit, tu feras ce que je te dirai.
21. Ainsi Balaam se leva le matin, et bâta son ânesse, et s'en alla avec les seigneurs de Moab.
22. Mais la colère de Dieu s'alluma, parce qu'il s'en allait; et un ange de l'Eternel s'arrêta dans le chemin pour s'opposer à *Balaam*. Or, il était monté sur son ânesse, et *il avait* deux de ses serviteurs avec lui.
23. Et l'ânesse vit l'ange de l'Eternel qui se tenait dans le chemin, et *qui avait* son épée nue en sa main, et elle se détourna du chemin et s'en allait dans un champ; et Balaam frappa l'ânesse pour la ramener dans le chemin.

24. Mais l'ange de l'Eternel s'arrêta dans
un sentier de vignes, *qui avait* une cloi-
son deçà, et une autre delà.
25. Et l'ânesse ayant vu l'ange de l'E-
ternel, se serra contre la muraille, et
elle serrait contre la muraille le pied
de Balaam, qui continua à la battre.
26. Et l'ange passa plus avant, et s'ar-
rêta dans un lieu étroit, où il n'y avait
pas moyen de se détourner, ni à droite
ni à gauche.
27. Et l'ânesse voyant l'ange de l'Eter-
nel, se coucha sous Balaam. Alors Ba-
laam s'emporta si fort de colère, qu'il
frappa l'ânesse d'un bâton.
28. Alors l'Eternel fit parler l'ânesse,
qui dit à Balaam : Que t'ai-je fait, que
tu m'as déjà battue trois fois?
29. Et Balaam répondit à l'ânesse :
C'est parce que tu m'as foulé. Que n'ai-
je une épée en ma main! je te tuerais
maintenant.
30. Et l'ânesse dit à Balaam : Ne *suis*-je
pas ton ânesse, que tu as *toujours* mon-
tée depuis que *je suis* à toi jusqu'à ce
jour? Ai-je accoutumé de te faire ainsi?
Et il répondit : Non.
31. Alors l'Eternel ouvrit les yeux de
Balaam, et il vit l'ange de l'Eternel qui
se tenait dans le chemin et *qui avait*
son épée nue en sa main; et il s'inclina
et se prosterna sur son visage.
32. Et l'ange de l'Eternel lui dit : Pour-
quoi as-tu frappé ton ânesse déjà trois
fois? Voici, je suis sorti pour m'opposer
*à toi;* car *tu tiens* un mauvais chemin
devant moi.
33. Mais l'ânesse m'a vu et s'est détour-
née de devant moi déjà trois fois; au-
trement, si elle ne se fût détournée de
devant moi, je t'aurais même déjà tué,
et je l'aurais laissée en vie.
34. Alors Balaam dit à l'ange de l'Eter-
nel : J'ai péché; car je ne savais point
que tu te tinsses dans le chemin contre
moi; et maintenant s'il ne te plaît pas
*que j'aille là*, je m'en retournerai.
35. Et l'ange de l'Eternel dit à Balaam :
Va avec ces hommes; mais tu ne diras
que ce que je t'aurai dit. Balaam donc
s'en alla avec les seigneurs *qui avaient
été envoyés* par Balak.
36. Quand Balak apprit que Balaam ve-
nait, il sortit pour aller au-devant de lui,
vers la ville de Moab, qui *est* sur la fron-
tière d'Arnon, au bout de la frontière.
37. Alors Balak dit à Balaam : N'ai-je
pas envoyé vers toi pour t'appeler? Pour-
quoi n'es-tu pas venu vers moi? Est-ce
que je ne puis pas te faire *assez d'*hon-
neurs?
38. Et Balaam répondit à Balak : Voici,
je suis venu vers toi, *mais* pourrais-je
maintenant prononcer quelque chose?
Je dirai ce que Dieu me mettra dans la
bouche.
39. Et Balaam s'en alla avec Balak, et
ils vinrent à la ville de Hutsoth.
40. Et Balak sacrifia des bœufs et des
brebis, et il *en* envoya à Balaam et aux
seigneurs qui *étaient venus* avec lui.
41. Et quand le matin fut venu, il prit
Balaam, et le fit monter aux hauts lieux
de Bahal, et de là il vit l'extrémité de
l'armée.

## CHAPITRE XXIII.

1. Et Balaam dit à Balak : Fais-moi ici
dresser sept autels, et prépare-moi ici
sept veaux et sept béliers.
2. Et Balak fit ce que Balaam avait dit,
et Balak offrit avec Balaam un veau et
un bélier sur *chaque* autel.
3. Puis Balaam dit à Balak : Tiens-toi
auprès de ton holocauste, et je m'en
irai; peut-être que l'Eternel se présen-
tera à moi, et je te rapporterai tout ce
qu'il m'aura fait voir. Ainsi il se retira
à l'écart.
4. Et Dieu se présenta à Balaam; et
*Balaam* lui dit : J'ai dressé sept autels,
et j'ai sacrifié un veau et un bélier sur
*chaque* autel.
5. Et l'Eternel mit la parole dans la
bouche de Balaam, et dit : Retourne à
Balak, et parle-*lui* ainsi.
6. Il s'en retourna donc vers lui, et
voici, il se tenait auprès de son holo-
causte, tant lui que tous les seigneurs
de Moab.
7. Alors *Balaam* commença ses dis-
cours sentencieux, et dit : Balak, roi de
Moab, m'a fait venir d'Aram, des mon-
tagnes d'Orient, *disant :* Viens maudire
Jacob, viens, dis-je, déteste Israël.
8. Comment le maudirai-je? Le Dieu
fort ne *l'*a point maudit. Et comment *le*
détesterai-je? L'Eternel ne *l'*a point dé-
testé.
9. Car je le regarderai du haut des ro-
chers, et je le contemplerai *du haut* des
coteaux. Voici un peuple *qui* habitera
séparément, et il ne sera point mis au
nombre des nations.
10. Qui comptera la poudre de Jacob,
et le nombre de la quatrième partie
d'Israël? Que je meure de la mort des
hommes droits, et que ma fin soit sem-
blable à la leur!
11. Alors Balak dit à Balaam : Que
m'as-tu fait? Je t'avais pris pour mau-
dire mes ennemis, et voici, tu *les* as
expressément bénis.
12. Et il répondit et dit : Ne dois-je pas
prendre garde de dire ce que l'Eternel
aura mis en ma bouche?
13. Alors Balak lui dit : Viens, je te
prie, avec moi, en un autre lieu d'où tu
le puisses voir, (*car* tu en voyais seule-
ment un bout, et tu ne le voyais pas
tout entier,) et maudis-le de là.
14. Puis, l'ayant conduit au territoire
de Tsophim, vers le sommet de Pisga,
il dressa sept autels, et offrit un veau
et un bélier sur *chaque* autel.
15. Alors *Balaam* dit à Balak : Tiens-toi
ici auprès de ton holocauste, et je m'en

irai à la rencontre *du Seigneur*, comme *j'ai déjà fait*.

16. L'Eternel donc se présenta à Balaam, et mit la parole en sa bouche, et dit : Retourne à Balak, et parle ainsi.

17. Et il vint à *Balak*, et voici, il se tenait auprès de son holocauste, et les seigneurs de Moab avec lui. Et Balak lui dit : Qu'est-ce que l'Eternel a prononcé ?

18. Alors il commença ses discours sentencieux, et dit : Lève-toi, Balak, et écoute ; fils de Tsippor, prête-moi l'oreille.

19. Le Dieu fort n'*est* point homme pour mentir, ni fils de l'homme pour se repentir. Il a dit, et ne *le* fera-t-il point? Il a parlé, et ne ratifiera-t-il point *sa parole?*

20. Voici, j'ai reçu *la parole* pour bénir ; puisqu'il a béni, je ne le révoquerai point.

21. Il n'a point aperçu d'iniquité en Jacob, et il n'a point vu de perversité en Israël ; l'Eternel son Dieu *est* avec lui, et *on y entend* un chant royal de triomphe.

22. Le Dieu fort, qui les a tirés d'Egypte, lui *est* comme les forces du chevreuil.

23. Car *il n'y a* point d'enchantement contre Jacob, et les devins *ne peuvent* rien contre Israël. On dira en son temps de Jacob et d'Israël : Qu'est-ce que le Dieu fort a fait !

24. Voici, *ce* peuple se lèvera comme un vieux lion, et il s'élèvera comme un lion qui est dans sa force ; il ne se couchera point qu'il n'ait mangé la proie, et bu le sang des blessés à mort.

25. Alors Balak dit à Balaam : Ne le maudis point, *mais* ne le bénis point aussi.

26. Et Balaam répondit à Balak : Ne t'ai-je pas dit : Je ferai tout ce que l'Eternel dira ?

27. Balak dit encore à Balaam : Viens maintenant, je te conduirai en un autre lieu ; peut-être que Dieu trouvera bon que tu me le maudisses de là.

28. Balak donc conduisit Balaam sur le sommet de Péhor, qui regarde vis-à-vis de Jescimon.

29. Et Balaam lui dit : Dresse-moi ici sept autels, et apprête-moi ici sept veaux et sept béliers.

30. Balak donc fit comme Balaam *lui* avait dit : puis il offrit un veau et un bélier sur *chaque* autel.

## CHAPITRE XXIV.

1. Or, Balaam voyant que l'Eternel voulait bénir Israël, n'alla point, comme les autres fois, pour chercher des enchantements ; mais il tourna son visage vers le désert.

2. Et élevant ses yeux, il vit Israël qui était campé selon ses tribus ; et l'esprit de Dieu fut sur lui.

3. Et il commença à haute voix ses discours sentencieux, et dit : Balaam, fils de Béhor, dit, et l'homme qui a l'œil ouvert, dit :

4. Celui qui entend les paroles du Dieu fort, qui voit la vision du Tout-Puissant, qui tombe et qui a les yeux ouverts, dit :

5. Que tes tentes sont belles, ô Jacob, *et* tes pavillons, ô Israël !

6. Ils s'étendent comme des torrents, comme des jardins auprès d'un fleuve, comme les arbres d'aloès *que* l'Eternel a plantés, comme des cèdres auprès de l'eau.

7. L'eau coulera de ses seaux, sa postérité *sera* comme de grandes eaux, son roi sera élevé par-dessus Agag, et son royaume sera exalté.

8. Le Dieu fort, qui l'a tiré de l'Egypte, lui *est* comme les forces du chevreuil ; il consumera les nations *qui sont* ses ennemies ; il brisera leurs os, et *les* percera de ses flèches.

9. Il s'est courbé, il s'est couché comme un lion qui est en sa force, et comme un vieux lion ; qui l'éveillera ? Quiconque te bénit *sera* béni, et quiconque te maudit *sera* maudit.

10. Alors Balak se mit en colère contre Balaam, et il frappa des mains ; puis Balak dit à Balaam : Je t'avais appelé pour maudire mes ennemis, et voici, tu *les* as expressément bénis déjà par trois fois.

11. Or, maintenant, fuis dans ton pays. J'avais dit que je te ferais beaucoup d'honneurs ; mais voici, l'Eternel t'a empêché d'être honoré.

12. Et Balaam répondit à Balak : N'avais-je pas aussi dit à tes députés que tu avais envoyé vers moi :

13. Si Balak me donnait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser le commandement de l'Eternel pour faire du bien ou du mal de moi-même ; *mais* je dirai ce que l'Eternel dira ?

14. Maintenant donc, voici, je m'en vais vers mon peuple ; viens, je te donnerai un conseil, *et je te dirai* ce que ce peuple fera à ton peuple au dernier temps.

15. Alors il commença à haute voix ses discours sentencieux, et dit : Balaam, fils de Béhor, dit, et l'homme qui a l'œil ouvert, dit :

16. Celui qui entend les paroles du Dieu fort, qui a la science du Très-Haut, *qui* voit la vision du Tout-Puissant, qui tombe et qui a les yeux ouverts, dit :

17. Je le vois, mais non pas maintenant ; je le regarde, mais non pas de près ; une étoile est procédée de Jacob, et un sceptre s'est élevé d'Israël ; il transpercera les chefs de Moab, et il détruira tous les enfants de Seth.

18. Edom sera possédé, Séhir sera possédé par ses ennemis, et Israël agira vaillamment.

19. Et celui qui dominera viendra de Jacob, et il fera périr ce qui sera resté dans la ville.

20. Il vit aussi Hamalek, et commença à haute voix ses discours sentencieux, et dit : Hamalek *est* un commencement de nations ; mais à la fin il périra.

21. Il vit aussi le Kénien, et il commença

à haute voix ses discours sentencieux, et dit : Ta demeure *est dans* un lieu rude, et tu as mis ton nid dans un rocher.
22. Toutefois, Kaïn sera ravagé, jusqu'à ce qu'Assur te mène en captivité.
23. Il *continua* encore à dire à haute voix ses discours sentencieux, et dit : Malheur à celui qui vivra, quand le Dieu fort fera ces choses.
24. Et des vaisseaux *viendront* du quartier de Kittim, et ils affligeront Assur et Héber, et ils seront aussi détruits.
25. Puis Balaam se leva et s'en alla pour retourner en son pays, Balak aussi suivit son chemin.

## CHAPITRE XXV.

1. Alors Israël demeurait à Sittim, et le peuple commença à commettre fornication avec les filles de Moab.
2. Car elles convièrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux; et le peuple *y* mangea, et se prosterna devant leurs dieux.
3. Et Israël s'accoupla à Bahal-Péhor; c'est pourquoi la colère de l'Eternel s'alluma contre Israël.
4. Et l'Eternel dit à Moïse : Prends tous les chefs du peuple, et fais-les pendre devant l'Eternel au soleil; et l'ardeur de la colère de l'Eternel se détournera d'Israël.
5. Moïse donc dit aux juges d'Israël : Que chacun de vous fasse mourir les hommes *qui sont* à sa charge, qui se sont accouplés à Bahal-Péhor.
6. Et voici, un homme des enfants d'Israël vint, et amena à ses frères une Madianite, devant Moïse et toute l'assemblée des enfants d'Israël comme ils pleuraient à la porte du tabernacle d'assignation.
7. *Ce que* Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, ayant vu, il se leva au milieu de l'assemblée, et prit une javeline en sa main;
8. Et il entra après l'homme israélite dans la tente, et il les transperça tous deux par le ventre, l'homme israélite et la femme; et la plaie fut arrêtée de dessus les enfants d'Israël.
9. Or, il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de cette plaie.
10. Et l'Eternel parla à Moïse, disant :
11. Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle au milieu d'eux; et je n'ai point consumé les enfants d'Israël dans mon indignation;
12. C'est pourquoi, déclare-*lui*, que je lui donne mon alliance de paix;
13. Et l'alliance du sacerdoce perpétuel sera tant pour lui que pour sa postérité après lui, parce qu'il a été zélé pour son Dieu, et qu'il a fait propitiation pour les enfants d'Israël.
14. Et l'homme israélite tué, qui fut tué avec la Madianite, s'appelait Zimri, fils de Salu, chef d'une maison de père des Siméonites.
15. Et le nom de la femme madianite qui fut tuée, *était* Cozbi, fille de Tsur, qui *était* chef du peuple, *et* de maison de père en Madian.
16. L'Eternel parla aussi à Moïse, disant :
17. Traitez en ennemis les Madianites, et tuez-les;
18. Car ils vous ont traités en ennemis *les premiers*, par leurs ruses, par lesquelles ils vous ont surpris dans l'affaire de Péhor, et dans l'affaire de Cozbi, fille d'un des principaux d'entre les Madianites, leur sœur, qui a été tuée au jour de la plaie *arrivée* dans l'affaire de Péhor.

## CHAPITRE XXVI.

1. Or, il arriva, après cette plaie-là, que l'Eternel parla à Moïse et à Eléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, disant :
2. Faites le compte de toute l'assemblée des enfants d'Israël, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, selon les maisons de leurs pères, *savoir*, de tous ceux d'Israël qui peuvent aller à la guerre.
3. Moïse donc et Eléazar le sacrificateur leur parlèrent aux campagnes de Moab, auprès du Jourdain de Jérico, et dirent :
4. *Qu'on fasse le dénombrement*, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, comme l'Eternel *l'a* commandé à Moïse et aux enfants d'Israël, quand ils furent sortis du pays d'Egypte.
5. Ruben, premier-né d'Israël. Les descendants de Ruben *furent* Hénoc, *et de lui sort* la famille des Hénokites; de Pallu, la famille des Palluïtes;
6. De Hetsron, la famille des Hetsronites; de Carmi, la famille des Carmites.
7. Ce *sont* là les familles des Rubénites; et ceux dont on fit le dénombrement, étaient quarante-trois mille sept cent et trente.
8. Et les descendants de Pallu : Eliab.
9. Et les descendants d'Eliab : Némuel, Dathan et Abiram. *C'est* ce Dathan et cet Abiram *qui étaient de* ceux qu'on appelait pour tenir l'assemblée, qui se soulevèrent contre Moïse et contre Aaron, dans la sédition de Coré, quand ils se soulevèrent contre l'Eternel,
10. Et que la terre s'ouvrit et les engloutit; mais Coré *fut enveloppé* dans la mort de ceux qui étaient assemblés *avec lui*, quand le feu consuma les deux cent cinquante hommes; et ils furent pour signe.
11. Mais les enfants de Coré ne moururent point.
12. Les descendants de Siméon, selon leurs familles : de Némuel, la famille des Némuélites; de Jamin, la famille des Jaminites; de Jakin, la famille des Jakinites;
13. De Zérah, la famille des Zarhites; de Saül, la famille des Saülites.
14. Ce *sont* là les familles des Siméo-

nites, *qui furent* vingt-deux mille deux cents.

15. Les descendants de Gad, selon leurs familles: de Tséphon, la famille des Tséphonites; de Haggi, la famille des Haggites; de Sçuni, la famille des Sçunites;

16. D'Ozni, la famille des Oznites; de Héri, la famille des Hérites;

17. D'Arod, la famille des Arodites; d'Aréel, la famille des Aréélites.

18. Ce *sont* là les familles des descendants de Gad, selon leur dénombrement, *qui fut de* quarante mille cinq cents.

19. Les enfants de Juda: Her et Onan; mais Her et Onan moururent au pays de Canaan.

20. Ainsi les descendants de Juda, *distingués* par leurs familles, furent: de Scéla, la famille des Scélanites: de Pharez, la famille des Phartsites; de Zara, la famille des Zarites.

21. Et les enfants de Pharez furent: de Hetsron, la famille des Hetsronites; *et* de Hamul, la famille des Hamulites.

22. Ce *sont* là les familles de Juda, selon leur dénombrement, *qui fut de* soixante et seize mille cinq cents.

23. Les descendants d'Issacar, selon leurs familles: de Tolah, la famille des Tolahites; de Puva, la famille des Puvites;

24. De Jasçub, la famille des Jasçubites, de Scimron, la famille des Scimronites.

25. Ce *sont* là les familles d'Issacar, selon leur dénombrement, *qui fut de* soixante-quatre mille trois cents.

26. Les descendants de Zabulon, selon leurs familles: de Séred, la famille des Sardites; d'Elon, la famille des Elonites; de Jahléël, la famille des Jahléélites.

27. Ce *sont* là les familles des Zabulonites, selon leur dénombrement, *qui fut de* soixante mille cinq cents.

28. Les descendants de Joseph, selon leurs familles, *furent* Manassé et Ephraïm.

29. Les descendants de Manassé; de Makir, la famille des Makirites; et Makir engendra Galaad; de Galaad, la famille des Galaadites.

30. Ce *sont* ici les descendants de Galaad; *de* Ihézer, la famille des Ihézérites; de Hélek, la famille des Hélékites;

31. *D'*Asriel, la famille des Asriélites; *de* Sckem, la famille des Sckémites;

32. *De* Scémidah, la famille des Scémidahites; *de* Hépher, la famille des Héphrites.

33. Or, Tsélophcad, fils de Hépher, n'eut point de fils, *il n'eut* que des filles. Et les noms des filles de Tsélophcad *sont* Mahla, Noha, Hogla, Milca et Tirtsa.

34. Ce *sont* là les familles de Manassé, et dans le dénombrement *il y en eut* cinquante-deux mille sept cents.

35. Ce *sont* ici les descendants d'Ephraïm, selon leurs familles: de Sçuthélah, la famille des Sçuthélahites; de Béker, la famille des Bakrites; de Tahan, la famille des Tahanites.

36. Et ce *sont* ici les descendants de Sçuthélah: de Héran, la famille des Héranites.

37. Ce *sont* là les familles des descendants d'Ephraïm, selon leur dénombrement *qui fut de* trente-deux mille cinq cents. Ce *sont* là les descendants de Joseph, selon leurs familles.

38. Les descendants de Benjamin, selon leurs familles: de Bélah, la famille des Balhites; d'Asçbel, la famille des Asçbélites; d'Ahiram, la famille des Ahiramites;

39. De Scéphupham, la famille des Sçuphamites; de Hupham, la famille des Huphamites.

40. Et les enfants de Bélah furent Ard et Nahaman; *d'Ard*, la famille des Ardites; *et* de Nahaman, la famille des Nahamites.

41. Ce *sont* là les descendants de Benjamin, selon leurs familles; et ceux dont on fit le dénombrement, *furent* quarante-cinq mille six cents.

42. Ce *sont* ici les descendants de Dan, selon leurs familles: de Sçuham, la famille des Sçuhamites. Ce *sont* là les familles de Dan, selon leurs familles;

43. Toutes les familles des Sçuhamites, selon leur dénombrement, *qui fut de* soixante-quatre mille quatre cents.

44. Les descendants d'Ascer, selon leurs familles: de Jimna, la famille des Jimnaïtes; de Jisçui, la famille des Jisçuites; de Bériah, la famille des Bérihites.

45. Des descendants de Bériah: de Héber, la famille des Hébrites; de Malkiel, la famille des Malkiélites.

46. Et le nom de la fille d'Ascer *fut* Sérah.

47. Ce *sont* là les familles des descendants d'Ascer, selon leur dénombrement, *qui fut de* cinquante-trois mille quatre cents.

48. Les descendants de Nephthali, selon leurs familles: de Jathséel, la famille des Jathséélites; de Guni, la famille des Gunites;

49. De Jetser, la famille des Jitsrites, de Scillem, la famille des Scillémites.

50. Ce *sont* là les familles de Nephthali, selon leurs familles, et *il y eut dans* le dénombrement quarante-cinq mille quatre cents.

51. Ce *sont* là ceux des enfants d'Israël dont on fit le dénombrement, *qui furent* six cent et un mille sept cent et trente.

52. Et l'Eternel parla à Moïse, disant:

53. Le pays sera partagé à ceux-ci par héritage, selon le nombre des noms.

54. A ceux qui sont en plus grand nombre, tu donneras plus d'héritage, et à ceux qui sont en plus petit nombre, tu donneras moins d'héritage; on donnera à chacun son héritage selon le dénombrement *qui a été fait.*

55. Toutefois, que le pays soit partagé

par sort, *et* qu'ils prennent leur héritage selon les noms des tribus de leurs pères.
56. L'héritage de chacun sera selon que montrera le sort, ayant égard au plus grand et au plus petit nombre.
57. Et ce *sont* ici ceux de Lévi dont on fit le dénombrement selon leurs familles : de Guersçon, la famille des Guersçonites; de Kéhath, la famille des Kéhathites; de Mérari, la famille des Mérarites.
58. Ce *sont donc* ici les familles de Lévi : la famille des Libnites, la famille des Hébronites, la famille des Mahlites, la famille des Muscites, la famille des Corhites. Or, Kéhath engendra Hamram.
59. Et le nom de la femme de Hamram *fut* Jokébed, fille de Lévi, qui naquit à Lévi en Egypte; et elle enfanta à Hamram, Aaron, Moïse et Marie leur sœur.
60. Et à Aaron naquirent Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar.
61. Et Nadab et Abihu moururent en offrant du feu étranger devant l'Eternel.
62. Et *tous* ceux qui furent comptés, *des Lévites*, furent vingt-trois mille, tous mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, dont on ne fit point le dénombrement avec les *autres* enfants d'Israël; car on ne leur donna point d'héritage entre les enfants d'Israël.
63. C'*est* là *le nombre de* ceux qui furent comptés par Moïse et Eléazar le sacrificateur, qui firent le dénombrement des enfants d'Israël aux campagnes de Moab, près du Jourdain, *vers* Jérico,
64. Entre lesquels il ne s'en trouva aucun de ceux qui avaient été comptés par Moïse et Aaron, sacrificateur, quand ils firent le dénombrement des enfants d'Israël au désert de Sinaï;
65. Car l'Eternel avait dit d'eux, *que* certainement ils mourraient au désert; et *ainsi* il n'en resta pas un, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.

## CHAPITRE XXVII.

1. Or, les filles de Tsélophcad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph, s'approchèrent; (et ce *sont* ici les noms de ces filles, Mahla, Noha, Hogla, Milca et Tirtsa.)
2. Et elles se présentèrent devant Moïse et devant Eléazar sacrificateur, et devant les principaux, et *devant* toute l'assemblée, à l'entrée du tabernacle d'assignation, et elles dirent :
3. Notre père est mort dans le désert : toutefois, il n'était point dans la troupe de ceux qui s'assemblèrent contre l'Eternel, *savoir*, dans l'assemblée de Coré; mais il est mort dans son péché, et il n'a point eu de fils.
4. Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché du milieu de sa famille, parce qu'il n'a point eu de fils? Donne-nous une possession parmi les frères de notre père.
5. Alors Moïse rapporta leur cause devant l'Eternel,
6. Et l'Eternel parla à Moïse disant :
7. Les filles de Tsélophcad ont raison. Tu ne manqueras pas de leur donner un héritage à posséder parmi les frères de leur père, et tu feras passer l'héritage de leur père à elles.
8. Tu parleras aussi aux enfants d'Israël, et tu *leur* diras : Lorsque quelqu'un mourra sans avoir de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille.
9. Que s'il n'a point de fille, vous donnerez son héritage à ses frères.
10. Et s'il n'a point de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père.
11. Que si son père n'a point de frères, vous donnerez son héritage à son parent le plus proche de sa famille, et il le possédera; et que ce soit aux enfants d'Israël une ordonnance de droit, selon que l'Eternel *l*'a commandé à Moïse.
12. L'Eternel dit aussi à Moïse : Monte sur cette montagne de Habarim, et regarde le pays que j'ai donné aux enfants d'Israël.
13. Tu le regarderas donc, et *puis* tu seras aussi recueilli vers tes peuples, comme Aaron ton frère a été recueilli;
14. Parce que vous avez été rebelles à mon commandement au désert de Tsin, dans la contestation de l'assemblée, et que vous *ne* m'avez *point* sanctifié au sujet de ces eaux devant eux. Ce *sont* les eaux de la contestation de Kadès, au désert de Tsin.
15. Et Moïse parla à l'Eternel, disant :
16. Que l'Eternel, le Dieu des esprits de toute chair, établisse quelque homme sur l'assemblée,
17. Qui sorte et entre devant eux et qui les fasse sortir et entrer; et que l'assemblée de l'Eternel ne soit pas comme des brebis qui n'ont point de berger.
18 Alors l'Eternel dit à Moïse : Prends Josué, fils de Nun, *qui est* un homme en qui l'esprit *réside;* et tu mettras ta main sur lui,
19. Et tu le présenteras devant Eléazar le sacrificateur, et devant toute l'assemblée, et tu l'instruiras en leur présence;
20. Et tu lui feras part de ton autorité, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël *l*'écoute.
21. Et il se présentera devant Eléazar le sacrificateur, et il le consultera par le jugement d'Urim devant l'Eternel; et lui, et tous les enfants d'Israël avec lui, avec toute l'assemblée, iront et viendront au commandement d'*Eléazar*.
22. Moïse donc fit comme l'Eternel *le* lui avait commandé; il prit Josué, et le présenta devant Eléazar le sacrificateur, et devant toute l'assemblée.
23. Puis il lui imposa les mains, et il l'instruisit, comme l'Eternel *l*'avait commandé par Moïse.

## CHAPITRE XXVIII.

1. L'Eternel parla encore à Moïse, disant:
2. Commande aux enfants d'Israël, et dis-leur: Vous aurez soin de m'offrir en leur temps mes oblations, *qui sont* ma viande, *savoir*, mes sacrifices faits par le feu, *et qui* me *sont* en bonne odeur.
3. Tu leur diras donc: *C'est* ici le sacrifice fait par le feu que vous offrirez à l'Eternel; deux agneaux de l'année, sans défaut, tous les jours, en holocauste continuel.
4. Tu sacrifieras l'un des agneaux le matin, et l'autre agneau entre les deux vêpres;
5. Avec la dixième partie d'un épha de fine farine pour le gâteau, pétrie avec la quatrième partie d'un hin d'huile vierge.
6. *C'est* l'holocauste continuel qui a été établi sur la montagne de Sinaï, en bonne odeur; *c'est* l'offrande faite par le feu à l'Eternel.
7. Et son aspersion *sera* d'une quatrième partie d'un hin pour chaque agneau, et tu feras dans le lieu saint l'aspersion de cervoise à l'Eternel.
8. Et tu sacrifieras l'autre agneau entre les deux vêpres; tu feras la même offrande qu'au matin, et la même aspersion, en sacrifice fait par le feu en bonne odeur à l'Eternel.
9. Mais au jour du Sabbat *vous offrirez* deux agneaux de l'année, sans défaut, et deux dixièmes de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau, avec son aspersion.
10. *C'est* l'holocauste du Sabbat, pour chaque Sabbat, outre l'holocauste continuel avec son aspersion.
11. Et au commencement de vos mois, vous offrirez en holocauste à l'Eternel deux veaux *pris* du troupeau, un bélier, *et* sept agneaux de l'année, sans défaut;
12. Et trois dixièmes de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau, pour chaque veau; et deux dixièmes de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau, pour le bélier;
13. Et un dixième de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau, pour chaque agneau. *C'est* un holocauste de bonne odeur *et* un sacrifice fait par le feu à l'Eternel.
14. Et leurs aspersions seront de la moitié d'un hin de vin pour *chaque* veau, et la troisième partie d'un hin pour le bélier, et la quatrième partie d'un hin pour *chaque* agneau. *C'est* l'holocauste *du commencement* de chaque mois, pour *tous* les mois de l'année.
15. On sacrifiera aussi à l'Eternel un jeune bouc en offrande pour le péché outre l'holocauste continuel et son aspersion.
16. Et au quatorzième jour du premier mois *on célébrera* la Pâque à l'Eternel.
17. Et au quinzième jour du même mois *sera* la fête solennelle; pendant sept jours on mangera des pains sans levain.
18. Au premier jour *il y aura* une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile.
19. Et vous offrirez un sacrifice fait par le feu, en holocauste à l'Eternel, *savoir*, deux veaux *pris* du troupeau, un bélier, et sept agneaux de l'année, *qui* seront sans défaut.
20. Leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile; vous *en* offrirez trois dixièmes pour *chaque* veau, et deux dixièmes pour le bélier.
21. Tu *en* offriras *aussi* un dixième pour chacun des sept agneaux;
22. Et un bouc en offrande pour le péché, afin de faire propitiation pour vous.
23. Vous offrirez ces choses-là, outre l'holocauste du matin, qui *est* l'holocauste continuel.
24. Vous offrirez ainsi, chacun de *ces* sept jours, la viande du sacrifice fait par le feu, en bonne odeur à l'Eternel. On offrira cela, outre l'holocauste continuel et son aspersion.
25. Et au septième jour vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile.
26. Et au jour des premiers fruits, quand vous offrirez le gâteau nouveau à l'Eternel, *au bout* de vos *sept* semaines, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile;
27. Et vous offrirez en holocauste, de bonne odeur à l'Eternel, deux veaux *pris* du troupeau, un bélier *et* sept agneaux de l'année;
28. Et leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile, de trois dixièmes pour chaque veau, *et* de deux dixièmes pour le bélier.
29. *Et* d'un dixième pour chacun des sept agneaux;
30. *Et* un jeune bouc, afin de faire propitiation pour vous.
31. *Et* vous *les* offrirez, outre l'holocauste continuel et son gâteau; ils seront sans défaut avec leurs aspersions.

## CHAPITRE XXIX.

1. Et le premier *jour* du septième mois, vous aurez une sainte convocation, vous ne ferez aucune œuvre servile; ce vous sera le jour du son éclatant *des trompettes*.
2. Et vous offrirez en holocauste, de bonne odeur à l'Eternel, un veau *pris* du troupeau, un bélier, *et* sept agneaux de l'année, sans défaut.
3. Et leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile, de trois dixièmes pour le veau, de deux dixièmes pour le bélier.
4. Et d'un dixième pour chacun des sept agneaux.
5. Et un jeune bouc en offrande pour le péché, afin de faire propitiation pour vous;
6. Outre l'holocauste *du commencement* du mois, et son gâteau, et l'holocauste continuel et son gâteau, et leurs asper-

sions *que tu offriras* selon l'ordonnance. *C'est* un sacrifice fait par le feu à l'Eternel, en bonne odeur.

7. Et au dixième *jour* de ce septième mois, vous aurez une sainte convocation, et vous jeûnerez; vous ne ferez aucune œuvre.

8. Et vous offrirez en holocauste, de bonne odeur à l'Eternel, un veau *pris* du troupeau, un bélier, *et* sept agneaux de l'année, *qui* seront sans défaut;

9. Et leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile, de trois dixièmes pour le veau, *et* de deux dixièmes pour le bélier.

10. *Et* d'un dixième pour chacun des sept agneaux;

11. Un jeune bouc *aussi* en offrande pour le péché; outre l'offrande pour le péché, *laquelle on fait le jour* des propitiations, et l'holocauste continuel, et son gâteau avec leurs aspersions.

12. Et au quinzième jour du septième mois, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile; mais vous célébrerez la fête solennelle à l'Eternel pendant sept jours.

13. Et vous offrirez en holocauste, *qui sera* un sacrifice fait par le feu en bonne odeur à l'Eternel, treize veaux *pris* du troupeau, deux béliers, *et* quatorze agneaux de l'année, *qui* seront sans défaut;

14. Et leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile, de trois dixièmes pour chacun des treize veaux, de deux dixièmes pour chacun des deux béliers,

15. Et d'un dixième pour chacun des quatorze agneaux;

16. Et un jeune bouc en offrande pour le péché; outre l'holocauste continuel, son gâteau et son aspersion.

17. Et au second jour, *vous offrirez* douze veaux *pris* du troupeau, deux béliers et quatorze agneaux de l'année, sans défaut,

18. Avec les gâteaux et les aspersions pour les veaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, *et* comme il *les* faut faire;

19. Et un jeune bouc en offrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, et son gâteau, avec leurs aspersions.

20. Et au troisième jour, *vous offrirez* onze veaux, deux béliers, *et* quatorze agneaux de l'année, sans défaut,

21. Avec les gâteaux et les aspersions pour les veaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, *et* comme il *les* faut faire;

22. Et un bouc en offrande pour le péché; outre l'holocauste continuel, son gâteau et son aspersion.

23. Et au quatrième jour, *vous offrirez* dix veaux, deux béliers, *et* quatorze agneaux de l'année, sans défaut,

24. Avec les gâteaux et les aspersions pour les veaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, *et* comme il *les* faut faire;

25. Et un jeune bouc en offrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, son gâteau et son aspersion.

26. Et au cinquième jour, *vous offrirez* neuf veaux, deux béliers *et* quatorze agneaux de l'année, sans défaut,

27. Avec les gâteaux et les aspersions pour les veaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, *et* comme il *les* faut faire;

28. Et un bouc en offrande pour le péché; outre l'holocauste continuel, son gâteau et son aspersion.

29. Et au sixième jour, *vous offrirez* huit veaux, deux béliers, *et* quatorze agneaux de l'année, sans défaut,

30. Avec les gâteaux et les aspersions pour les veaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, *et* comme il *les* faut faire;

31. Et un bouc en offrande pour le péché; outre l'holocauste continuel, son gâteau et son aspersion.

32. Et au septième jour, *vous offrirez* sept veaux, deux béliers, *et* quatorze agneaux sans défaut,

33. Avec les gâteaux et les aspersions pour les veaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, *et* comme il *les* faut faire;

34. Et un bouc en offrande pour le péché; outre l'holocauste continuel, son gâteau et son aspersion.

35. *Et* au huitième jour, vous aurez une assemblée solennelle; vous ne ferez aucune œuvre servile;

36. Et vous offrirez en holocauste, *qui sera* un sacrifice fait par le feu, en bonne odeur à l'Eternel, un veau, un bélier, *et* sept agneaux de l'année, sans défaut,

37. *Avec* les gâteaux et les aspersions pour le veau, pour le bélier, et pour les agneaux, selon leur nombre, *et* comme il *les* faut faire;

38. Et un bouc en offrande pour le péché; outre l'holocauste continuel et son aspersion.

39. Vous offrirez ces choses-là à l'Eternel, dans vos fêtes solennelles, outre vos vœux et vos offrandes volontaires, selon vos holocaustes, vos gâteaux, vos aspersions, et vos sacrifices de prospérités.

## CHAPITRE XXX.

1. Et Moïse dit aux enfants d'Israël toutes les choses que l'Eternel lui avait commandées.

2. Moïse parla aussi aux chefs des tribus des enfants d'Israël, et *leur* dit: C'*est* ici ce que l'Eternel a commandé;

3. Quand un homme aura fait un vœu à l'Eternel, ou qu'il se sera engagé par serment, s'obligeant expressément sur son âme, il ne violera point sa parole; *mais* il fera tout ce qui sera sorti de sa bouche.

4. Mais quand une femme aura fait un

vœu à l'Eternel, et qu'elle se sera obligée expressément dans sa jeunesse, *étant encore* dans la maison de son père;
5. Si son père, ayant entendu son vœu, et la manière dont elle se sera obligée sur son âme, ne lui *en* dit rien, tous ses vœux seront valables; et toute obligation par laquelle elle se sera obligée sur son âme, sera valable;
6. Mais si son père la désavoue le jour *même* qu'il *l*'aura entendue, tous ses vœux et *toutes* les obligations par lesquels elle se sera obligée sur son âme, seront nuls, et l'Eternel lui pardonnera; car son père l'a désavouée.
7. Que si, ayant un mari, elle s'est engagée par quelque vœu, ou par quelque chose qu'elle ait prononcée légèrement de sa bouche, par laquelle elle se soit obligée sur son âme;
8. Si son mari *l*'a entendue, *et* que le jour même qu'il *l*'aura entendue, il ne lui *en* ait rien dit, ses vœux seront valables, et les obligations par lesquelles elle se sera obligée sur son âme, seront valables;
9. Mais si, au jour que son mari *l*'aura entendue, il l'a désavouée, il aura cassé le vœu par lequel elle s'était engagée, et ce qu'elle avait légèrement prononcé de sa bouche, *et* par où elle s'était obligée sur son âme; et l'Eternel lui pardonnera.
10. Mais le vœu d'une veuve ou d'une répudiée, *et* tout ce à quoi elle se sera obligée sur son âme, sera valable contre elle.
11. Que si, *étant encore* dans la maison de son mari, elle a fait un vœu, ou *si* elle s'est obligée expressément sur son âme par serment,
12. Et que son mari, *l*'ayant entendue, ne lui *en* ait dit mot, *et* ne l'ait point désavouée, tous ses vœux seront valables, et tout ce à quoi elle se sera obligée sur son âme sera valable.
13. Mais si son mari les a expressément cassés au jour qu'il *les* a entendus, tout ce qui sera sorti de sa bouche, soit vœu, soit obligation faite sur son âme, sera nul; *car* son mari les a cassés, et l'Eternel lui pardonnera.
14. Son mari pourra *même* ratifier ou casser tout vœu et tout serment par lequel elle se sera obligée à jeûner.
15. Que si son mari ne lui *en* a rien dit absolument, *ou qu'il ait différé* d'un jour à l'autre, il aura ratifié tous ses vœux et toutes ses obligations, il les aura, *dis-je*, ratifiés, parce qu'il ne lui *en* aura rien dit, au jour qu'il *l*'a entendue.
16. Mais s'il les a expressément cassés après qu'il *les* aura entendus, il portera la *peine du* péché de *sa femme*.
17. Telles *sont* les ordonnances que l'Eternel commanda à Moïse *de publier* entre l'homme et sa femme, entre le père et la fille *qui est encore* dans la maison de son père, en sa jeunesse.

## CHAPITRE XXXI.

1. L'Eternel parla aussi à Moïse, disant:
2. Venge les enfants d'Israël des Madianites, *et* ensuite tu seras recueilli vers tes peuples.
3. Moïse donc parla au peuple, disant: Que quelques-uns d'entre vous s'équipent *pour aller* à la guerre, et qu'ils aillent contre Madian, pour exécuter la vengeance que l'Eternel *veut prendre* de Madian.
4. Vous enverrez à la guerre mille *hommes* de chaque tribu, de toutes les tribus d'Israël.
5. Ils donnèrent donc, des milliers d'Israël, mille *hommes* de *chaque* tribu, douze mille *hommes* équipés *pour aller* à la guerre.
6. Et Moïse les envoya à la guerre, mille de *chaque* tribu, avec Phinées, fils d'Eléazar le sacrificateur, *qui avait* les vases du sanctuaire et les trompettes de retentissement en sa main.
7. Ils firent donc la guerre à *ceux de* Madian, comme l'Eternel *l*'avait commandé à Moïse, et ils *en* tuèrent tous les mâles.
8. Ils tuèrent aussi les rois de Madian, outre les autres qui *y* furent tués, *savoir*, Evi, Rékem, Tsur, Hur et Rébah, cinq rois de Madian; ils firent aussi passer au fil de l'épée Balaam, fils de Béhor.
9. Et les enfants d'Israël emmenèrent prisonnières les femmes de Madian, avec leurs petits enfants, et ils pillèrent tout leur gros et menu bétail, et tout ce qui était en leur puissance;
10. Et ils brûlèrent toutes leurs villes, avec leurs demeures, et tous leurs châteaux;
11. Et ils prirent toutes les dépouilles, et tout le butin, tant des hommes que du bétail.
12. Puis ils amenèrent les prisonniers, les dépouilles et le butin, à Moïse, à Eléazar le sacrificateur, et à l'assemblée des enfants d'Israël, au camp, aux campagnes de Moab, qui *sont* près du Jourdain, *vers* Jérico
13. Alors Moïse et Eléazar le sacrificateur, et tous les principaux de l'assemblée, sortirent au-devant d'eux hors du camp.
14. Et Moïse se mit fort en colère contre les capitaines de l'armée, les chefs des milliers et les chefs des centaines qui retournaient de cet exploit de guerre.
15. Et Moïse leur dit: N'avez-vous *pas* laissé vivre toutes les femmes?
16. Voici, ce sont elles, qui selon ce qu'avait dit Balaam, ont donné *occasion* aux enfants d'Israël de pécher contre l'Eternel dans l'affaire de Péhor; ce qui attira la plaie sur l'assemblée de l'Eternel.
17. Tuez donc maintenant les mâles d'entre les petits enfants, et tuez toute femme qui aura eu compagnie d'homme.
18. Mais vous laisserez vivre toutes les

jeunes filles qui n'ont point eu compagnie d'homme.
19. Au reste, demeurez sept jours hors du camp. Quiconque d'entre vous ou d'entre vos prisonniers aura tué quelqu'un, et quiconque touchera quelqu'un qui aura été tué, se purifiera le troisième et le septième jour.
20. Vous purifierez aussi tous *vos* vêtements, et tout ce qui sera fait de peau et tous les ouvrages *de poil* de chèvre, et tous les meubles de bois.
21. Et Eléazar le sacrificateur dit aux hommes de guerre qui étaient allés au combat : Voici l'ordonnance de la loi que l'Eternel a commandé à Moïse *de vous faire savoir :*
22. Faites passer par le feu l'or, l'argent, l'airain, le fer, l'étain, le plomb,
23. *Et* tout ce qui peut passer par le feu, et il sera purifié. *Et* on purifiera seulement avec l'eau d'aspersion toutes les choses qui ne passent point par le feu.
24. Vous laverez aussi vos vêtements le septième jour, et vous serez purifiés, et après cela vous entrerez au camp.
25. Et l'Eternel parla à Moïse, disant :
26. Fais un dénombrement du butin *qu'on a fait, et* de ceux qu'on a amenés, tant des personnes que des bêtes, toi et Eléazar le sacrificateur, et les chefs des pères de l'assemblée;
27. Et partage le butin entre les combattants qui sont allés à la guerre, et toute l'assemblée.
28. Tu lèveras aussi un tribut pour l'Eternel des gens de guerre qui sont allés à la bataille, *savoir*, un sur cinq cents, tant des personnes que des bœufs, des ânes et des brebis.
29. On *le* prendra de leur moitié, et tu *le* donneras à Eléazar le sacrificateur, en offrande élevée à l'Eternel.
30. Et de l'*autre* moitié *qui appartient* aux enfants d'Israël, tu *en* prendras à part un sur cinquante, tant des personnes que des bœufs, des ânes, des brebis, *et* de tout le bétail, et tu le donneras aux Lévites qui ont la charge de garder le pavillon de l'Eternel.
31. Et Moïse et Eléazar le sacrificateur, firent comme l'Eternel *l'*avait commandé à Moïse.
32. Et ce qui avait été pillé, *c'est-à-dire*, ce qui était resté du butin que le peuple, qui était allé à la guerre, avait fait, était de six cent soixante et quinze mille brebis,
33. De soixante et douze mille bœufs,
34. De soixante et un mille ânes.
35. Et quant aux femmes qui n'avaient point connu d'homme, *elles faisaient* en tout trente-deux mille âmes.
36. Et la moitié *du butin, savoir*, la part de ceux qui étaient allés à la guerre, montait à trois cent trente-sept mille cinq cents brebis,
37. Dont le tribut pour l'Eternel fut de six cent soixante et quinze,
38. Et à trente-six mille bœufs, dont le tribut pour l'Eternel *fut* de soixante et douze;
39. Et à trente mille cinq cents ânes, dont le tribut pour l'Eternel *fut* de soixante et un;
40. Et à seize mille personnes, dont le tribut pour l'Eternel *fut* de trente-deux personnes.
41. Et Moïse donna à Eléazar le sacrificateur le tribut de l'offrande élevée de l'Eternel, comme l'Eternel *le* lui avait commandé.
42. Et de l'*autre* moitié *qui appartenait* aux enfants d'Israël, que Moïse avait tirée des hommes qui étaient allés à la guerre.
43. (Or cette moitié *qui fut* pour l'assemblée, montait à trois cent trente-sept mille cinq cents brebis,
44. A trente-six mille bœufs,
45. A trente mille cinq cents ânes,
46. Et à seize mille personnes;)
47. De cette moitié, *dis-je, qui appartenait aux* enfants d'Israël, Moïse *en* mit à part un sur cinquante, tant des personnes que des bêtes, et il les donna aux Lévites qui avaient la charge de garder le pavillon de l'Eternel, comme l'Eternel *le* lui avait commandé.
48. Et les capitaines qui *avaient charge* des milliers de l'armée, tant les chefs des milliers que les chefs des centaines, s'approchèrent de Moïse,
49. Et ils lui dirent : Tes serviteurs ont fait le compte des gens de guerre qui *sont* sous notre charge, et il ne s'en manque pas un seul.
50. C'est pourquoi, nous offrons l'offrande de l'Eternel, chacun ce qu'il a trouvé, des joyaux d'or, des jarretières, des bracelets, des anneaux, des pendants d'oreilles et des colliers, afin de faire propitiation pour nos personnes devant l'Eternel.
51. Et Moïse et Eléazar le sacrificateur reçurent d'eux l'or, *et* tous les joyaux travaillés.
52. Et tout l'or de l'offrande élevée, qui fut présenté à l'Eternel de la part des chefs des milliers, et des centaines, montait à seize mille sept cent cinquante sicles.
53. *Or*, les gens de guerre avaient pillé chacun pour soi.
54. Moïse donc et Eléazar le sacrificateur prirent l'or des chefs de milliers et *des chefs* de centaines, et l'apportèrent au tabernacle d'assignation *en* mémorial pour les enfants d'Israël, devant l'Eternel.

## CHAPITRE XXXII.

1. Or, les descendants de Ruben et les descendants de Gad avaient beaucoup de bétail, *même* en fort grande quantité; et ayant vu le pays de Jahzer et le pays de Galaad, *ils remarquèrent que* ce lieu-là *était* un lieu *propre à tenir* du bétail

2. Et les descendants de Gad et les descendants de Ruben vinrent, et parlèrent à Moïse, à Eléazar le sacrificateur, et aux principaux de l'assemblée, et *leur* dirent,
3. Hataroth, Dibon, Jahzer, Nimrah, Hesçbon, Elhaleh, Scébam, Nébo et Béhon,
4. Ce pays-là, que l'Eternel a frappé devant l'assemblée d'Israël, est un pays *propre à tenir* du bétail, et tes serviteurs ont du bétail.
5. Ils dirent donc: Si nous avons trouvé grâce devant toi, que ce pays soit donné à tes serviteurs en possession; *et* ne nous fais point passer le Jourdain.
6. Mais Moïse répondit aux enfants de Gad et aux enfants de Ruben : Vos frères iront-ils à la guerre, tandis que vous demeurerez ici ?
7. Pourquoi faites-vous perdre courage aux enfants d'Israël, pour *les* empêcher de passer au pays que l'Eternel leur a donné?
8. C'est ainsi que firent vos pères, quand je les envoyai de Kadès-Barné, pour voir le pays.
9. Car ils montèrent jusqu'à la vallée d'Escol, et virent le pays; et ils firent perdre courage aux enfants d'Israël, afin qu'ils n'entrassent point dans le pays que l'Eternel leur avait donné.
10. Et la colère de l'Eternel s'enflamma en ce jour-là, et il jura, disant:
11. Si les hommes qui sont montés hors d'Egypte, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, voient *jamais* le pays pour lequel j'ai juré à Abraham, à Isaac et à Jacob; car ils n'ont point persévéré à me suivre;
12. Excepté Caleb, fils de Jephunné, Kénizzéen, et Josué, fils de Nun; car ils ont persévéré à suivre l'Eternel.
13. Ainsi la colère de l'Eternel s'enflamma contre Israël; et il les a fait errer par le désert, quarante ans, jusqu'à ce que toute la génération qui avait fait ce qui déplaisait à l'Eternel, ait été consumée.
14. Et voici, vous avez succédé à vos pères, *comme* une race d'hommes pécheurs, pour augmenter encore l'ardeur de la colère de l'Eternel contre Israël.
15. Que si vous vous détournez de lui, il continuera encore de laisser ce peuple dans le désert, et vous le ferez entièrement périr.
16. Mais ils s'approchèrent de Moïse, et ils *lui* dirent: Nous bâtirons ici des parcs pour nos troupeaux, et des villes pour nos petits enfants,
17. Et nous nous équiperons *pour marcher* promptement devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons fait entrer dans leur lieu; mais nos petits enfants demeureront dans les villes fortes à cause des habitants du pays.
18. Nous ne retournerons point dans nos maisons, que chacun des enfants d'Israël n'ait pris possession de son héritage;
19. Et nous ne posséderons rien en héritage avec eux au delà du Jourdain, ni plus outre, parce que notre héritage nous sera échu en deçà du Jourdain, vers l'Orient.
20. Et Moïse leur dit: Si vous faites ceci, *et* que vous vous équipiez *pour aller* au combat devant la face de l'Eternel,
21. Et que chacun de vous, étant équipé, passe le Jourdain devant l'Eternel, jusqu'à ce qu'il ait chassé ses ennemis de devant soi,
22. Et que le pays soit soumis devant l'Eternel; et qu'ensuite vous vous en retourniez; alors vous serez innocents envers l'Eternel et envers Israël, et ce pays vous appartiendra pour le posséder devant l'Eternel.
23. Mais si vous ne faites pas cela, voici, vous aurez péché contre l'Eternel, et sachez que votre péché vous trouvera.
24. Bâtissez *donc* des villes pour vos petits enfants, et des parcs pour vos troupeaux, et faites ce que vous avez dit.
25. Alors les descendants de Gad et les descendants de Ruben parlèrent à Moïse, disant : Tes serviteurs feront ce que mon seigneur commande.
26. Nos petits enfants, nos femmes, nos troupeaux et toutes nos bêtes demeureront ici aux villes de Galaad,
27. Et tes serviteurs passeront chacun armé pour la guerre devant l'Eternel, prêts à combattre, comme mon seigneur *l'*a dit.
28. Alors Moïse donna *cet* ordre touchant eux à Eléazar le sacrificateur, à Josué, fils de Nun, et aux chefs des pères des tribus des enfants d'Israël.
29. Et il leur dit : Si les descendants de Gad et les descendants de Ruben passent avec vous le Jourdain, tous armés, *prêts* à combattre devant l'Eternel, et que le pays vous soit assujetti, vous leur donnerez le pays de Galaad en possession;
30. Mais s'ils ne passent point en armes avec vous, ils auront une possession parmi vous au pays de Canaan.
31. Et les descendants de Gad et les descendants de Ruben répondirent, disant; Nous ferons ainsi que l'Eternel a parlé à tes serviteurs;
32. Nous passerons en armes devant l'Eternel au pays de Canaan, afin que nous possédions *pour* notre héritage *ce qui est* en deçà du Jourdain.
33. Ainsi Moïse donna aux descendants de Gad et aux descendants de Ruben, et à la moitié de la tribu de Manassé, fils de Joseph, le royaume de Sihon, roi des Amorrhéens, et le royaume de Hog, roi de Basçan, le pays avec ses villes, avec *leurs* confins, les villes du pays tout autour.
34. Alors les descendants de Gad rebâtirent Dibon, Hataroth, Haroher,
35. Hatrot-Sçophan, Jahzer, Jogbéha,

36. Beth-Nimrah, et Beth-Haran, villes fortes. *Ils firent* aussi des parcs pour les troupeaux.
37. Et les descendants de Ruben rebâtirent Hesçbon, Elhaleh, Kirjathajim,
38. Nébo, et Bahal-Méhon, en *en* changeant les noms, et Scibma; et ils donnèrent des noms aux villes qu'ils rebâtirent.
39. Or, les enfants de Makir, fils de Manassé, allèrent en Galaad, et le prirent, et dépossédèrent les Amorrhéens, qui y *étaient*.
40. Moïse donc donna Galaad à Makir, fils de Manassé, qui y habita.
41. Jaïr aussi, fils de Manassé, s'en alla, et prit leurs bourgs, et les appela bourgs de Jaïr.
42. Et Nobah s'en alla, et prit Kénath avec les villes de son ressort, et l'appela Nobah, de son nom.

## CHAPITRE XXXIII.

1. Ce *sont* ici les traites des enfants d'Israël, qui sortirent du pays d'Egypte, selon leurs bandes, sous la conduite de Moïse et d'Aaron.
2. Car Moïse écrivit leurs campements par leurs traites, suivant le commandement de l'Eternel. Ce *sont* donc ici leurs traites, selon leurs campements.
3. Les enfants d'Israël partirent de Rahmésès, au quinzième jour du premier mois, dès le lendemain de la Pâque, *et* sortirent à main levée, à la vue de tous les Egyptiens.
4. Et les Egyptiens ensevelissaient ceux d'entre eux que l'Eternel avait frappés, *savoir*, tous les premiers-nés; l'Eternel ayant même exercé ses jugements sur leurs dieux.
5. Et les enfants d'Israël étant partis de Rahmésès, campèrent à Succoth.
6. Et étant partis de Succoth, ils campèrent à Etham, qui *est* au bout du désert.
7. Et étant partis d'Etham, ils se détournèrent vers Pi-hahiroth, qui *est* vis-à-vis de Bahal-tséphon, et ils campèrent devant Migdol.
8. Et étant partis de devant Pi-hahiroth, ils passèrent au travers de la mer, vers le désert, et allèrent trois jours de chemin par le désert d'Etham, et campèrent à Mara.
9. Et étant partis de Mara, ils vinrent à Elim, où *il y avait* douze fontaines d'eaux, et soixante et dix palmes; et ils y campèrent.
10. Et étant partis d'Elim, ils campèrent près de la mer Rouge.
11. Et étant partis de la mer Rouge, ils campèrent au désert de Sin.
12. Et étant partis du désert de Sin, ils campèrent à Dophka.
13. Et étant partis de Dophka, ils campèrent à Alusç.
14. Et étant partis d'Alusç, ils campèrent à Réphidim, où il n'y avait point d'eau à boire pour le peuple.
15. Et étant partis de Réphidim, ils campèrent au désert de Sinaï.
16. Et étant partis du désert de Sinaï, ils campèrent à Kibroth-taava.
17. Et étant partis de Kibroth-taava, ils campèrent à Hatséroth.
18. Et étant partis de Hatséroth, ils campèrent à Rithma.
19. Et étant partis de Rithma, ils campèrent à Rimmon-pérets.
20. Et étant partis de Rimmon-pérets, ils campèrent à Libna.
21. Et étant partis de Libna, ils campèrent à Rissa.
22. Et étant partis de Rissa, ils campèrent vers Kehélath.
23. Et étant partis de vers Kehélath, ils campèrent en la montagne de Scépher.
24. Et étant partis de la montagne de Scépher, ils campèrent à Harada.
25. Et étant partis de Harada, ils campèrent à Makhéloth.
26. Et étant partis de Makhéloth, ils campèrent à Tahath.
27. Et étant partis de Tahath, ils campèrent à Térah.
28. Et étant partis de Térah, ils campèrent à Mithka.
29. Et étant partis de Mithka, ils campèrent à Hasçmona.
30. Et étant partis de Hasçmona, ils campèrent à Moséroth.
31. Et étant partis de Moséroth, ils campèrent à Bené-jahakan.
32. Et étant partis de Bené-jahakan, ils campèrent à Hor-guidgad.
33. Et étant partis de Hor-guidgad, ils campèrent vers Jotbath.
34. Et étant partis de devant Jotbath, ils campèrent à Habrona.
35. Et étant partis de Habrona, ils campèrent à Hetsjon-guéber.
36. Et étant partis de Hetsjon-guéber, ils campèrent au désert de Tsin, qui *est* Kadès.
37. Et étant partis de Kadès, ils campèrent en la montagne de Hor, *qui est* au bout du pays d'Edom.
38. Et Aaron le sacrificateur monta sur la montagne de Hor, suivant le commandement de l'Eternel, et mourut là, dans la quarantième année après que les enfants d'Israël furent sortis du pays d'Egypte, au premier *jour* du cinquième mois.
39. Et Aaron *était* âgé de cent vingt-trois ans, quand il mourut sur la montagne de Hor.
40. Alors le Cananéen, roi de Harad, qui habitait vers le midi au pays de Canaan, apprit que les enfants d'Israël venaient.
41. Et étant partis de la montagne de Hor, ils campèrent à Tsalmona.
42. Et étant partis de Tsalmona, ils campèrent à Punon.
43. Et étant partis de Punon, ils campèrent à Oboth.
44. Et étant partis d'Oboth, ils campè-

rent à Hijébaharim, sur les frontières
de Moab.
45. Et étant partis de Hijim, ils cam-
pèrent à Dibon-gad.
46. Et étant partis de Dibon-gad, ils
campèrent à Halmon vers Diblatajim.
47. Et étant partis de Halmon vers Di-
blatajim, ils campèrent aux montagnes
de Habarim contre Nébo.
48. Et étant partis des montagnes de
Habarim, ils campèrent aux campagnes
de Moab, près du Jourdain, *vers* Jérico.
49. Et ils campèrent près du Jourdain,
depuis Beth-jescimoth jusqu'à Abel-scit-
tim, aux campagnes de Moab.
50. Et l'Eternel parla à Moïse aux cam-
pagnes de Moab près du Jourdain de Jé-
rico, disant:
51. Parle aux enfants d'Israël, et dis-
leur: Puisque vous allez passer le Jour-
dain *pour entrer* au pays de Canaan,
52. Chassez de devant vous tous les ha-
bitants du pays, et brisez toutes leurs
figures, rompez toutes leurs images de
fonte, et détruisez tous leurs hauts lieux.
53. Et rendez-vous maîtres du pays, et
habitez-y. Car je vous ai donné le pays
pour le posséder.
54. Et vous hériterez le pays par sort,
selon vos familles. A ceux qui sont en
plus grand nombre, vous donnerez plus
d'héritage, et à ceux qui sont en plus
petit nombre, vous donnerez moins
d'héritage; chacun aura selon qu'il lui
sera échu par sort, *et* vous hériterez
selon les tribus de vos pères.
55. Mais si vous ne chassez pas de de-
vant vous les habitants du pays, il ar-
rivera que ceux que vous aurez laissés
de reste d'entre eux, *seront* comme des
épines à vos yeux, et comme des pointes
à vos côtés, et ils vous serreront de près
dans le pays dont vous serez les habi-
tants;
56. Et il arriverait que je vous ferais
comme j'ai dessein de leur faire.

## CHAPITRE XXXIV.

1. L'Eternel parla encore à Moïse disant:
2. Ordonne ceci aux enfants d'Israël, et
dis-leur: Comme vous allez entrez au
pays de Canaan, c'*est* ici le pays qui vous
écherra en héritage, *savoir*, le pays de
Canaan selon ses bornes.
3. Votre frontière du côté du midi,
sera depuis le désert de Tsin, le long
d'Edom, et votre frontière, du côté du
midi, commencera au bout de la mer
salée vers l'orient.
4. Et cette frontière tournera du côté
du midi, vers la montée de Hakrabbim,
et passera jusqu'à Tsin; et elle abou-
tira, du côté du midi, à Kadès-Barné, et
sortira *aussi* en Hatsar-addar, et pas-
sera jusqu'à Hatsmon.
5. Et cette frontière tournera depuis
Hatsmon jusqu'au torrent d'Egypte, et
elle aboutira à la mer.
6. Et pour la frontière d'occident, vous
aurez la grande mer et *ses* limites; ce
vous sera la frontière occidentale.
7. Et ce sera ici votre frontière du sep-
tentrion; depuis la grande mer vous
marquerez pour vos limites la monta-
gne de Hor;
8. *Et* de la montagne de Hor, vous mar-
querez pour vos frontières l'entrée de
Hamath, et les issues de cette frontière
aboutiront à Tsédad.
9. Et cette frontière passera jusqu'à Zi-
phron, et elle aboutira à Hatsarhénan;
telle sera votre frontière du septentrion.
10. Puis vous marquerez pour vos fron-
tières vers l'orient, depuis Hatsar-hé-
nan, ver Scépham.
11. Et cette frontière descendra de Scé-
pham à Riblath, du côté de l'orient de
Hajin, et la frontière, descendant, s'é-
tendra jusqu'à la côte de la mer de Kin-
néreth vers l'orient.
12. Et cette frontière descendra jus-
qu'au Jourdain, et elle aboutira à la
mer salée. Tel sera le pays que vous
aurez selon ses confins tout autour.
13. Et Moïse fit *ce* commandement aux
enfants d'Israël, disant: C'*est* là le pays
que vous hériterez par sort, que l'E-
ternel a commandé de donner à neuf
tribus, et à la moitié d'une tribu.
14. Car la tribu des descendants de Ru-
ben, selon les familles de leurs pères,
et la tribu des descendants de Gad, selon
les familles de leurs pères, ont pris *leur
héritage;* la moitié de la tribu de Ma-
nassé a pris aussi son héritage.
15. Deux tribus et la moitié d'une tribu
ont pris leur héritage en deçà du Jour-
dain de Jérico, droit vers le levant.
16. L'Eternel parla encore à Moïse di-
sant:
17. Ce *sont* ici les noms des hommes qui
vous partageront le pays, *savoir*, Eléa-
zar le sacrificateur, et Josué, fils de Nun.
18. Vous prendrez aussi un des princi-
paux de chaque tribu, pour faire le par-
tage du pays.
19. Et ce *sont* ici les noms de ces hom-
mes: Pour la tribu de Juda, Caleb, fils
de Jephunné;
20. Pour la tribu des descendants de
Siméon, Samuel, fils de Hammiud;
21. Pour la tribu de Benjamin, Elidad,
fils de Kislon;
22. Pour la tribu des descendants de
Dan, *celui qui en est* le chef, Bukki, fils
de Jogli;
23. Pour les descendants de Joseph:
pour la tribu des descendants de Ma-
nassé, *celui qui en est* le chef, Hanniel,
fils d'Ephod;
24. Pour la tribu des descendants d'E-
phraïm, *celui qui en est* le chef, Ké-
muel, fils de Sciphtan;
25. Pour la tribu des descendants de
Zabulon, *celui qui en est* le chef, Elit-
saphan, fils de Parnac;
26. Pour la tribu des descendants d'Is-

sacar, *celui qui en est* le chef, Paltiel, fils de Hazan;

27. Pour la tribu des descendants d'Ascer, *celui qui en est* le chef, Ahihud, fils de Scélomi.

28. Et pour la tribu des descendants de Nephthali, *celui qui en est* le chef, Pedahel, fils de Hammiud.

29. Ce *sont* là ceux auxquels l'Eternel commanda de partager l'héritage aux enfants d'Israël, au pays de Canaan.

## CHAPITRE XXXV.

1. L'Eternel parla encore à Moïse, aux campagnes de Moab, près du Jourdain de Jérico, disant:

2. Commande aux enfants d'Israël qu'ils donnent aux Lévites, du partage de leur possession, des villes pour *y* habiter; vous leur donnerez aussi les faubourgs *qui sont* autour de ces villes.

3. Ils auront donc les villes pour y habiter; et les faubourgs de ces *villes* seront pour leurs bêtes, pour leurs biens et pour tous leurs animaux.

4. Les faubourgs des villes que vous donnerez aux Lévites *seront de* mille coudées tout autour, depuis la muraille de la ville en dehors.

5. Et vous mesurerez depuis le dehors de la ville, du côté d'orient deux mille coudées, du côté du midi deux mille coudées, du côté d'occident deux mille coudées, et du côté du septentrion deux mille coudées, et *que* la ville *soit* au milieu. Tels seront les faubourgs de leurs villes.

6. Et des villes que vous donnerez aux Lévites, *il y en aura* six de refuge, que vous établirez afin que le meurtrier s'y retire; et outre celles-là, vous *leur* donnerez quarante-deux villes.

7. Toutes les villes que vous donnerez aux Lévites, *seront* quarante-huit villes; *vous* les *donnerez* avec leurs faubourgs.

8. Et quant aux villes que vous donnerez, de la possession des enfants d'Israël, vous *en* donnerez plus *de la portion* de ceux qui *en* auront plus, et vous *en* donnerez moins *de la portion de* ceux qui *en* auront moins; chacun donnera de ses villes aux Lévites, à proportion de l'héritage qu'il possédera.

9. Puis l'Eternel parla à Moïse, disant:

10. Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Quand vous aurez passé le Jourdain *pour entrer* au pays de Canaan,

11. Etablissez-vous des villes *qui* vous soient des villes de refuge, afin que le meurtrier, qui aura frappé à mort quelque personne par mégarde, s'y retire.

12. Et ces villes vous seront pour refuge devant le garant *du sang;* et le meurtrier ne mourra point, qu'il n'ait comparu devant l'assemblée en jugement.

13. De ces villes-là donc que vous aurez données, il y en aura six de refuge pour vous.

14. Vous en établirez trois en deçà du Jourdain, et vous établirez les trois autres au pays de Canaan, *qui* seront des villes de refuge.

15. Ces six villes serviront de refuge aux enfants d'Israël, et à l'étranger, et à celui qui habite parmi eux, afin que quiconque aura frappé à mort quelque personne par mégarde, s'y retire.

16. Et si *un homme en* frappe *un autre* avec un instrument de fer, et qu'il meure, il *est* meurtrier; *et* on punira de mort ce meurtrier.

17. Et s'il le frappe d'une pierre *qu'il ait en sa* main, et qu'il puisse mourir de ce *coup*, et qu'il *en* meure, il *est* meurtrier; *et* on punira de mort ce meurtrier.

18. De même, *s'*il le frappe d'un instrument de bois *qu'il ait en sa* main, et qu'il puisse mourir de ce *coup*, et qu'il *en* meure, il *est* meurtrier; *et* on punira de mort ce meurtrier.

19. *Et* celui qui est garant du sang fera mourir le meurtrier; quand il le rencontrera, il pourra le faire mourir.

20. Que si par haine il le pousse, ou s'il jette *quelque chose* sur lui de guet-apens, et qu'il *en* meure;

21. Ou que, par inimitié, il le frappe de sa main, et qu'il *en* meure: on punira de mort celui qui *l'*a frappé, *car* il *est* meurtrier: le garant du sang pourra le faire mourir, quand il le rencontrera.

22. Que si, par cas fortuit, sans inimitié, il le pousse, ou *s'*il jette sur lui quelque chose, *mais* sans dessein,

23. Ou si, n'étant point son ennemi et ne cherchant point son mal, il fait tomber sur lui quelque pierre, sans *l'*avoir vu, et qu'il puisse mourir de ce *coup*, et qu'il *en* meure,

24. Alors l'assemblée jugera entre celui qui a frappé et le garant du sang, selon ces lois;

25. Et l'assemblée délivrera le meurtrier de la main du garant du sang, et le fera retourner à la ville de refuge où il s'était enfui, et où il demeurera jusqu'à la mort du souverain sacrificateur, qu'on aura oint de la sainte huile.

26. Mais si le meurtrier sort, en quelque manière que ce soit, hors des bornes de la ville de refuge où il s'était retiré,

27. Et que le garant du sang le trouve hors des bornes de la ville de refuge, et que le garant du sang tue le meurtrier, il ne sera point coupable de meurtre;

28. Car il doit demeurer dans la ville de son refuge jusqu'à la mort du souverain sacrificateur; mais après la mort du souverain sacrificateur, le meurtrier retournera dans la terre de sa possession.

29. Et ce seront ici vos ordonnances de droit, dans vos âges, en toutes vos demeures.

30. Celui qui *a droit de* faire mourir, *ne* punira de mort le meurtrier *que* sur la déposition de *plusieurs* témoins; mais *la déposition d'*un seul témoin ne suf-

fira pas pour faire mourir quelqu'un.
31. Vous ne prendrez point de rançon pour la vie du meurtrier qui est méchant *et* digne de mort; mais on le punira de mort.
32. Et vous ne prendrez point de rançon pour *le laisser* retirer dans la ville de son refuge, *ni* pour *le laisser* retourner habiter au pays, jusqu'à la mort du sacrificateur.
33. Et vous ne souillerez point le pays où vous *êtes*, car le sang souille le pays, et il ne se fera point d'expiation, pour le pays, du sang qui y aura été répandu, que par le sang de celui qui l'aura répandu.
34. Vous ne souillerez donc point le pays où vous allez demeurer, *et* au milieu duquel j'habiterai; car je *suis* l'Eternel qui habite au milieu des enfants d'Israël.

## CHAPITRE XXXVI.

1. Alors les chefs des pères de la famille des descendants de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, d'entre les familles des enfants de Joseph, s'approchèrent et parlèrent devant Moïse, et devant les principaux, *qui étaient* les chefs des pères des enfants d'Israël,
2. Et ils dirent : L'Eternel a commandé à mon seigneur de donner aux enfants d'Israël le pays en héritage par sort; et mon seigneur a reçu le commandement de l'Eternel, de donner l'héritage de Tselophcad, notre frère, à ses filles.
3. Si elles sont mariées à quelqu'un des enfants des *autres* tribus d'Israël, leur héritage sera ôté de l'héritage de nos pères, et sera ajouté à l'héritage de la tribu de laquelle elles seront; ainsi il sera ôté de l'héritage qui nous est échu par le sort.
4. Même, quand le *temps* du jubilé viendra pour les enfants d'Israël, on ajoutera leur héritage à l'héritage de la tribu dans laquelle elles *se* seront *mariées;* ainsi leur héritage sera retranché de l'héritage de nos pères.
5. Et Moïse fit aux enfants d'Israël le commandement *qu'il avait reçu* de la bouche de l'Eternel, et *leur* dit : Ce que la tribu des descendants de Joseph dit, est fort juste.
6. *C'est* ici ce que l'Eternel a commandé aux filles de Tselophcad, disant : Elles se marieront à qui elles voudront; toutefois, elles seront mariées dans quelqu'une des familles de la tribu de leurs pères;
7. Ainsi l'héritage ne sera point transporté, parmi les enfants d'Israël, de tribu en tribu; car chacun des enfants d'Israël demeurera dans l'héritage de la tribu de ses pères;
8. Et toute fille qui sera héritière de quelque possession, d'entre les tribus des enfants d'Israël, sera mariée à quelqu'un de la famille de la tribu de son père, afin que chacun des enfants d'Israël hérite l'héritage de ses pères.
9. L'héritage donc ne sera point transporté d'une tribu à une autre; mais chacun *d'entre* les tribus des enfants d'Israël, se tiendra à son héritage.
10. Les filles de Tselophcad firent comme l'Eternel avait commandé à Moïse.
11. Car Malha, Tirtsa, Hogla, Milca et Noha, filles de Tselophcad, se marièrent aux enfants de leurs oncles.
12. *Ainsi* elles furent mariées *à ceux qui étaient* des familles des descendants de Manassé, fils de Joseph, et leur héritage demeura dans la tribu de la famille de leur père.
13. Ce *sont* là les commandements et les ordonnances que l'Eternel donna par Moïse aux enfants d'Israël, aux campagnes de Moab, près du Jourdain, *vers* Jérico.

---

# LE DEUTÉRONOME.

## CINQUIÈME LIVRE DE MOÏSE.

---

## CHAPITRE I.

1. Ce *sont* ici les paroles que Moïse dit à tout Israël, en deçà du Jourdain, au désert, dans une campagne, vis-à-vis de la *mer* Rouge, *et* entre Paran et Tophel, et Laban, et Hatséroth, et Dizahab.
2. *Il y a* onze journées depuis Horeb, par le chemin de la montagne de Séhir, jusqu'à Kadès-Barné.
3. Or, en la quarantième année, au premier *jour* du onzième mois, Moïse dit aux enfants d'Israël tout ce que l'Eternel lui avait commandé *de* leur *dire;*
4. Après qu'il eut défait Sihon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hesçbon, et Hog, roi de Basçan, qui habitait à Hasçtaroth *et* Edréhi.
5. Moïse *donc* commença à expliquer